

## LES GRÈVES D'ARMENTIÈRES<sup>(1)</sup>

### I

*Discours prononcé à Caudry le 25 Octobre 1903*

Citoyens,

Je remercie votre maire des paroles de bienvenue par lesquelles il m'a accueilli au milieu de vous et je vous remercie d'avoir bien voulu y souscrire. Nul témoignage ne pouvait m'être plus précieux que celui du militant si dévoué, si ferme, si expérimenté qu'est le citoyen Fiévet.

Depuis longtemps j'avais le désir de me trouver parmi vous et j'avais promis à ceux de vos militants qui avaient bien voulu m'en parler de venir ici, non pas un vendredi comme on me l'a un peu reproché aujourd'hui amicalement, mais d'y venir un dimanche pour m'entretenir avec vous de l'ensemble de la situation politique du prolétariat et des conditions de son action ; citoyens, je n'ai pas oublié cette promesse et je ne considère pas que je la tiens aujourd'hui. (*Bravos.*)

Je rappelais tout à l'heure, à ceux de vos camarades qui nous recevaient si affectueusement à la mairie, un mot de nos régions méridionales et je vous prie de considérer que la visite que je vous fais aujourd'hui est par dessus le marché. (*Applaudissements.*)

Mais j'ai tenu, à la demande des grévistes d'Armentières, à venir

---

(1) La présence des élus socialistes sur les champs de grève est presque toujours l'objet des critiques acerbes de certaine presse qui en prend texte pour accuser le parti socialiste de pousser aux conflits violents entre le capital et le travail. Naguère, à propos du voyage du citoyen Jaurès dans le Nord, le *Figaro* prétendait que le grand orateur était allé souffler la haine au cœur des ouvriers. Jaurès a prononcé trois discours dans le Nord ; le premier est reproduit plus loin par A. Veber dans le *Mouvement social* ; nous publions ici les deux autres. Les lecteurs jugeront de la nature des sujets traités dans ces réunions qui se tiennent quotidiennement au cours des grèves importantes et des idées développées par les élus qui y prennent part. En même temps, la lecture de ces trois discours permettront à nos lecteurs de saisir le caractère de conflit survenu dans la vallée de la Lys et des revendications des ouvriers tisseurs.

ici aujourd'hui vous parler de la grève. Je sais qu'elle ne touche pas les travailleurs de Caudry, je sais que l'industrie du tulle est ici dominante, fortement protégée par une organisation syndicale admirable qui a compris que la puissance économique des prolétaires était la base nécessaire de leur puissance politique. Je sais que l'industrie du tulle, sauf les inévitables vicissitudes du régime et de la production capitaliste, s'est développée ici dans des conditions relativement satisfaisantes pour la classe ouvrière.

*Un auditeur.* — C'est l'œuvre de Fiévet...

#### UNE ŒUVRE DE SOLIDARITÉ

JAURÈS. — Citoyens, c'est l'œuvre de Fiévet, c'est l'œuvre de ses camarades d'hier, ces ouvriers syndiqués, qui ne s'acquittent pas seulement en paroles envers la classe dont ils font partie, mais qui par des cotisations régulières ont constitué un fonds de réserve, une solidarité de réserve. Voilà l'œuvre de tous. (*Bravos.*)

Mais, citoyens, c'est précisément parce que vous êtes aujourd'hui à l'abri de la souffrance immédiate, c'est parce que vous paraissez à l'abri de la tempête, que j'ai considéré comme un devoir plus particulier en ces ouvriers tisseurs souffrants et opprimés de la vallée de la Lys de venir ici vous parler d'eux.

Et en venant ici, ce n'est pas à vous seulement que j'ai entendu m'adresser, j'espère que notre voix sera répercutée, j'espère qu'elle aura de l'écho et qu'elle ira partout où il y a des tisseurs, partout où il y a des ouvriers exploités : à Saint-Quentin, au Cateau, à Lille, à Roubaix, dans bien d'autres régions.

J'espère que la protestation des ouvriers tisseurs que j'apporte ici sera entendue et j'espère que dans le pays tout entier, dans la France entière, le prolétariat averti, sauront trouver les moyens de mettre un terme à l'excès de misère, d'oppression et d'accablement où languissent les ouvriers textiles.

Je connaissais pour avoir été mêlé à ses luttes, pour avoir par devoir, je dirai presque par métier, étudié la condition des travailleurs dans cette grande industrie de la préparation, de la filature et du tissage ; je savais les souffrances des ouvriers tisseurs et il y a quelques années, j'avais été appelé par eux à Lille pour un commencement de grève, pour un commencement de lutte et de résistance.

#### SPECTACLE DES MISÈRES

Mais je l'avoue, le spectacle auquel j'ai assisté hier, les choses que j'ai vues hier à Armentières ont gravé dans mon cœur et dans mon esprit des impressions ineffaçables.

Ah ! certes, j'ai été heureux de voir les ouvriers tisseurs d'Armentières groupés par milliers et par milliers affirmer leur volonté calme mais inébranlable de lutte jusqu'à ce que l'essentiel de leurs revendications ait été réalisé.

Mais lorsque nous avons pénétré sous la conduite du maire socialiste des ouvriers d'Houplines, notre ami Sohier, sous la conduite du maire socialiste des ouvriers d'Armentières, notre ami Daudrumez, lorsque nous avons pénétré dans l'intérieur de ces pauvres ménages d'ouvriers tisseurs, lorsque nous avons vu ces pauvres appartements exigus, minuscules, de quelques mètres carrés, où des familles misérables de sept et huit enfants sont accumulés sans air, sans lumière, sans mobilier, sans rien de ce qui fait que la vie humaine a quelque dignité, a quelque prix, ah ! je l'avoue, je me suis reproché la sorte d'indifférence égoïste où nous vivons. Tous nous arrivons, même les militants, même nous les combattants, même ceux qui sont mêlés par le combat à la vie ouvrière et prolétarienne, nous en arrivons à oublier ces misères, nous ne savons pas à quelle profondeur d'abjection le régime d'anarchie et de direction capitaliste a fait descendre des catégories entières de travailleurs. (*Bravos. — Vive Jaurès !*)

C'est là ce que j'ai vu hier à Houplines, c'est là ce que j'ai vu hier à Armentières et, qu'on m'entende bien, il n'y a dans mes paroles aucun excès, aucune déclamation ; je ne prends pas pour type, je ne prends pas pour mesure les ménages les plus pauvres que nous avons vus. Je sais que pour quelques-uns une rencontre exceptionnelle de maladie avait aggravé la condition commune, mais ce qui m'a le plus bouleversé, c'est dans l'ensemble des ménages qui représente non pas un degré exceptionnel de misère, mais qui représente la condition moyenne des ouvriers, il était visible qu'il suffirait du plus léger surcroît de misère pour que toutes ces familles fussent acculées à un degré d'abjection et de désespoir où la pensée de l'homme ose à peine descendre.

Oui, il y avait des ménages perdus, des familles perdues qui étaient comme des cadavres de noyés au fond d'une eau trouble de misère, mais au-dessus de ces cadavres de noyés, on voit des milliers d'hommes et de femmes qui surnagent à peine, tout prêts à être engloutis à leur tour.

Et voilà le crime, voilà le spectacle abominable et c'est là ce que je veux crier, ce que je veux dire aux hommes de bonne volonté, de bonne foi, ce que je veux dire aux travailleurs eux-mêmes dans les industries les plus favorisées : il faut que cela cesse, c'est une honte ces salaires de 14 et 15 francs par semaine, ces salaires de famine, ces salaires de misère, ces ménages si pauvres, parqués dans de si petits appartements où la mère, le père, le fils, la grand'mère, la jeune fille

et les enfants, la vieillesse, la puberté, tout cela est couché pêle-mêle dans des promiscuités misérables où ne peut que germer le vice.

Et dans cette ville d'Armentières, la reine de la toile, nous avons vu des lits qui n'avaient pas un morceau de toile pour couvrir la nudité et la pudeur des enfants, la reine de la toile ne pouvait pas donner un drap de lit pour couvrir ces pauvres ménages. (*Vive Jaurès! — Applaudissements prolongés.*)

Voilà ce que nous avons vu, voilà ce que je veux dire, non seulement aux travailleurs, non seulement aux prolétaires, mais à tous les hommes qui ont un cœur d'homme, à tous ceux qui ont quelque souci d'humanité et de justice.

Nous avons livré pour la vérité, pour la justice et pour le droit d'autres batailles où ce n'étaient pas des prolétaires qui étaient en jeu ; quelques-uns m'ont reproché d'avoir mené une longue lutte pour un homme qui n'appartenait pas au prolétariat souffrant et je disais : Il suffit que l'homme soit injustement accablé, il suffit qu'un homme innocent soit victime du mensonge, pour que tous, même les prolétaires les plus opprimés dans leur vie de chaque jour, fassent cause commune avec lui, et en disant cela je crois que j'avais raison. (*Applaudissements.*)

Mais à tous ceux des démocrates, à tous ceux des républicains qui se groupaient alors dans des ligues des Droits de l'homme et du citoyen, j'ai le droit de dire : à votre tour maintenant, il y a d'autres victimes, il y a d'autres accablés, il y a d'autres opprimés et ces ménages misérables qui n'ont même pas le salaire nécessaire assuré avec le minimum de bien-être et de sécurité, le minimum de dignité humaine, ont, ceux-là aussi, le droit de l'homme, la dignité de la personne humaine, mais ce droit étant violé, c'est au nom de l'humanité que nous protestons contre cette situation désastreuse. (*Applaudissements.*)

#### ORGANISATION NÉCESSAIRE

Citoyens, voilà la première impression que j'ai recueillie de mon contact immédiat avec toute cette souffrance, avec toute cette misère imméritée, mais il en est une autre : c'est qu'il sera impossible d'arracher le prolétariat textile à cette ornière de misère, de servitude et de souffrance si lui-même ne s'organise pas.

Je sais qu'il est difficile de demander un supplément d'efforts, je sais qu'il est difficile de demander une cotisation, même la plus modeste, à des hommes qui reçoivent un salaire aussi faible, mais je sais que les travailleurs ne se hausseront jamais, quelle que soit la complaisance partielle et passagère de la légalité qui les enveloppe, je sais



qu'ils ne se hausseront jamais que par leur propre force d'organisation ou du moins que cette force sera toujours nécessaire.

Voilà pourquoi à ceux de Lille, à ceux d'Armentières, à ceux de Roubaix, à ceux d'Houplines, à ceux du Cateau, à ceux de Saint-Quentin, je ne cesserai de répéter en votre nom : Syndiquez-vous, organisez-vous, unissez-vous ; si à Caudry les conditions du travail sont beaucoup plus favorables, ce n'est pas des produits de bon marché et de misère qui sortent de vos mains, ce sont des produits d'une valeur assez relevée pour que le salaire de l'ouvrier puisse avoir une certaine hauteur.

Et pourtant, si vous n'aviez pas été unis, si vous n'aviez pas été disciplinés, si vous n'aviez pas été solidaires, si vos patrons après avoir essayé de vous briser, en renvoyant les premiers des militants qui ont tenté de vous organiser et de vous émanciper, si les patrons ne s'étaient pas aperçus qu'il y avait en vous une organisation persévérante et indomptable, s'ils n'avaient pas vu que les premiers chassés de l'usine mettaient à profit cette proscription même pour établir leur liberté sur d'autres bases et agir en toute indépendance pour tous, s'ils n'avaient pas vu que d'autres à leur défaut étaient prêts à l'atelier à prendre la suite et la direction du mouvement syndical, corporatif et prolétaire, alors vous-mêmes, malgré les conditions particulièrement favorables de votre industrie, vous auriez été peu à peu brisés, peu à peu humiliés, peu à peu abaissés. Vous êtes restés debout, vous vous êtes soutenus épaule contre épaule, cœur contre cœur, les uns les autres, et c'est cet exemple de solidarité que vous donnez aux autres ouvriers tisseurs que je voudrais propager, que je voudrais répandre. Et voilà pourquoi, avec la force que nous donne la leçon des événements, je crie à tous ces affamés, à ces malheureux : quelle que soit votre misère, ne vous abandonnez pas, ne vous séparez pas les uns des autres, mais tous unis, dressez-vous pour échapper enfin à la servitude et à l'abjection. (*Applaudissements prolongés.*)

#### ANARCHIE PATRONALE

Et ce qu'il y a de remarquable, citoyens, c'est qu'à l'heure où je vous parle, il apparaît que les ouvriers de l'industrie textile, préparateurs, fileurs et fileuses, tisseurs et tisseuses, n'ont pas seulement besoin d'organiser le patronat textile lui-même (*bravos*), car le patronat textile, pour la filature du lin, du jute, du coton, pour la préparation et le tissage de toute la toile à bon marché, le patronat textile est à ce degré d'incohérence, d'une organisation d'anarchie. Oui, citoyens, d'anarchie capitaliste, la plus dangereuse de toutes, car c'est celle-là qui, disposant d'un pouvoir public, ne peut avoir aucun frein, aucun

contrepoids; eh bien, je dis que le patronat textile est arrivé à ce degré-là d'anarchie, parce que les patrons, au lieu de chercher le salut de l'industrie dans le perfectionnement des produits, dans le perfectionnement de la machine, dans le sage et bel aménagement des forces industrielles, se font les uns aux autres une concurrence misérable et sordide, dont le salaire des ouvriers fait trop souvent les frais. (*Bravos.*)

Et nous sommes en face, dans le moment de l'évolution capitaliste, où je m'adresse à vous, nous sommes en face de ce phénomène extraordinaire : on dirait qu'à l'heure présente la bourgeoisie capitaliste a perdu son équilibre et qu'elle oscille entre des tentatives extrêmes de centralisation industrielle despotique ou l'incohérence de l'anarchie absolue.

D'un côté les grands producteurs, les grands dirigeants de l'industrie, dans le monde entier, cherchent aujourd'hui à organiser ce qu'on appelle des trusts, ce qu'on appelle des cartels, ce qu'on appelle des ententes industrielles. Dans la métallurgie, dans la fabrication de l'acier, dans la céramique, bientôt si j'en juge par quelques symptômes, dans la meunerie, dans un très grand nombre d'industries, les patrons se sont groupés, se sont fédérés. Ils se sont dit : ne nous faisons plus concurrence les uns les autres, nous risquerions d'abaisser ainsi les prix des produits vendus par nous et de plus, en nous disputant ainsi les uns les autres le marché du monde, chacun de nous produisant comme s'il était seul à produire, nous risquons de produire un encombrement du marché, une surproduction, et de déclencher nous-mêmes des crises dans lesquelles notre industrie peut sombrer.

Et alors les plus habiles, ou les plus audacieux, ou les plus puissants d'entre eux, ont pris l'initiative d'un grand mouvement de centralisation organique et despotique. Ils ont dit : tous les établissements d'une même industrie ne seront considérés que comme des annexes, comme des sections d'une industrie unique et chacun de ces établissements particuliers ne pourra produire que la quantité qui lui sera indiquée par l'association générale des industriels et il ne pourra vendre qu'aux prix qui lui seront indiqués par l'association générale des industriels, en sorte que par ce côté-là la grande bourgeoisie capitaliste aboutit à une centralisation industrielle absolue dans laquelle ce principe de la libre concurrence, qu'on invoque toujours contre nous, socialistes collectivistes, au nom du droit bourgeois, est aboli et supprimé. Il n'y a plus de concurrence entre les patrons, il n'y a plus qu'un établissement unique et colossal dont tous les établissements particuliers ne sont que des sections et des fragments; c'est la collectivité patronale et oligarchique qui prépare, si les ouvriers savent s'organiser en face de lui, la grande collectivité démocratique ouvrière et

sociale qui est la formule libératrice du socialisme. (*Applaudissements prolongés.*)

Mais pendant que d'un côté la bourgeoisie capitaliste tend vers cette sorte de centralisation industrielle, il est d'autres industries, il est d'autres régions de la production où les industriels vivent absolument isolés les uns des autres, où les progrès techniques de la production ne se développent pas d'un même mouvement et avec la même vitesse, où les différents industriels sont en concurrence.

C'est ainsi, par exemple, que dans l'industrie textile de la région du Nord, de cette région de la Lys, où j'ai vu hier tant de misères, les uns, parmi les patrons, ont pris l'avant-garde du mouvement, ils ont des métiers perfectionnés qui peuvent être conduits à 3, 4, 5 et même 6 par un seul ouvrier, et pendant que le progrès du machinisme s'accroît chez les uns, d'autres gardent les machines anciennes, d'autres gardent les pauvres petits métiers surannés qui ne peuvent pas lutter avec les machines nouvelles. Pardon, ils peuvent lutter, mais à une condition : c'est de retrouver sur le salaire, en diminution infligée à l'ouvrier, ce qu'ils n'ont pas su réaliser de progrès par l'amélioration technique. Alors le contre-coup extraordinaire du progrès technique qui devrait hausser la condition générale des hommes et la condition du travail, est d'abaisser le salaire dans toute cette partie de l'industrie qui n'a pas su s'adapter aux nécessités du progrès. C'est alors le niveau le plus bas, le niveau des salaires diminués chez les industriels les moins capables de progrès, c'est ce niveau qui devient la règle générale des salaires dans toute l'industrie.

Et les industriels puissants, les industriels de progrès, ceux qui sont le mieux outillés, ceux qui pourraient lutter sans baisser les salaires, ceux qui pourraient payer des journées plus fortes, ceux-là disent aux ouvriers : Mais regardez-donc un tel, regardez mon concurrent, il ne paie que ceci, il ne paie que cela ; et toujours on tourne les yeux de la classe ouvrière vers le niveau le plus bas. Il y a dix portes ouvrières d'inégale hauteur et on choisit la porte la plus basse, ceux qui ont su pratiquer dans la muraille une porte élevée, ceux-là disent aux ouvriers : baissez-vous comme si vous aviez à passer. (*Applaudissements.*)

Les patrons eux-mêmes finiront bien par s'apercevoir qu'à ce jeu ils risquent, non seulement d'affamer, de ruiner les ouvriers, mais de ruiner l'industrie elle-même. Une industrie est perdue lorsqu'elle ne peut compter pour vivre que sur la diminution constante et systématique du salaire des ouvriers, car il y a malgré tout un degré au-dessous duquel on ne peut pas descendre et même si l'on consent à ce que cette pauvre lampe ouvrière soit bientôt usée, éteinte, même si l'on consent à sacrifier pour les besoins de l'industrie des milliers

d'existences, des milliers de vies d'enfants prématurément fauchés par la misère de la famille, même si l'on est décidé à verser dans la pauvre lampe fumeuse juste assez d'huile de la dernière qualité pour que la veillée de travail se prolonge un peu, il faut cependant entretenir la lampe et la vie pour qu'elle ne s'éteigne pas tout à fait ; on ne pourra pas indéfiniment économiser sur les salaires et devant la grande industrie de l'Allemagne, de l'Amérique aventureuse et concurrente, devant ces grands industriels audacieux qui agissent avec ampleur et audace, qui ne réalisent pas leurs bénéfices par le prélèvement sordide sur leurs ouvriers, devant ces grandes industries, ce n'est pas en éteignant la force ouvrière, ce n'est pas en la piétinant qu'on pourra sauver l'industrie car une industrie n'est vivante qu'avec des hommes bien vivants. (*Applaudissements prolongés.*)

#### LA QUESTION DES SALAIRES

Ainsi le devoir des patrons, non seulement envers les ouvriers, mais envers eux-mêmes, envers l'industrie, envers la nation, qui a consenti par des droits de douane multiples à protéger le travail, le devoir des patrons c'est donc de préparer à l'industrie une base solide sur des salaires humains, suffisamment rationnels, et comme les patrons divisés, incohérents, à l'état de jalousie mesquine et d'anarchie sont incapables de réaliser eux-mêmes, ou du moins de réaliser seuls cette nécessaire organisation patronale, il faut que les ouvriers les aillent aider en s'organisant, en formulant des demandes collectives, en obligeant par conséquent le patronat à faire à son tour des réponses collectives.

Vous avez bien vu ces jours-ci que quelques patrons ont répondu : mais il est impossible, non seulement de réaliser d'emblée, mais de préparer une certaine unité de tarif et de salaire, les produits sont trop divers. Ils oublient qu'ils ont bien su malgré la diversité des produits, quoique les fils qui sortent des filatures n'aient pas tous la même longueur et le même numéro, quoique leurs mélanges, suivant les divers tissus, ne soient pas les mêmes, ils ont bien su, en 1892, quand on a établi la législation douanière, instituer à leur profit un système de droits de douane qui a été tarifé, calculé, de manière à protéger diversement, mais à protéger toute la variété des produits.

Si l'on a pu pour l'industrie du tissage, de la préparation, de la filature, établir une certaine organisation de tarifs de douane malgré la diversité des produits, on peut bien, dans une même région, d'Armentières à Lille, de Lille à Hazebrouck, établir pour les salaires, pour un même travail, pour une même forme de travail, une certaine



unité de tarif. L'heure est venue où il faut que cette unification se prépare, non pas en abaissant les moins pauvres des salaires au niveau des plus misérables, mais en relevant les salaires les plus misérables au niveau de ceux qui ont un degré supérieur, et en les élevant tous ensemble, de telle manière que dans l'ensemble de l'industrie textile, lorsque la loi Millerand-Colliard sera applicable, c'est-à-dire la durée du travail ramenée de 11 heures à 10 heures, le salaire ne soit pas réduit et pour que la loi destinée à protéger les ouvriers ne soit pas transformée par l'égoïsme patronal en un moyen nouveau d'abaisser la condition ouvrière.

#### L'INTERNATIONALISME

Eh bien, citoyens, en même temps que nous constatons dans le conflit qui s'est ouvert et qui se déroule et où votre sympathie et appui assureront la victoire des ouvriers en grève, en même temps que nous constatons un degré de misère intolérable et la nécessité pour les travailleurs de s'organiser eux-mêmes et d'organiser le patronat, nous constatons aussi comment la force des choses avait peu à peu pénétré ou dans le cerveau, ou tout au moins dans les discours de nos adversaires qui se servent de l'argument que jusqu'ici ils ont le plus violemment attaqué. Lorsque nous nous déclarions internationalistes, lorsque nous disions que les travailleurs de tous les pays sont frères et qu'ils sont solidaires, lorsque nous proclamions qu'ils doivent s'entendre par delà les frontières pour élever ensemble leur condition, lorsque nous disions que par l'étendue des échanges, par la rapidité des communications, par la puissance de la concurrence universelle, tous les marchés internationaux du monde se touchent et ne forment plus qu'un seul marché international, lorsque nous concluions par conséquent qu'un abaissement des salaires en Belgique, en Allemagne ou en Angleterre aurait son contre-coup sur les salaires de France et lorsqu'ayant constaté cette solidarité économique de tous les salariés, de tous les prolétaires, nous les invitons à s'organiser internationalement pour la défense internationale de leurs intérêts, vous vous rappelez que des clameurs se sont élevées contre nous, internationalistes. Ils veulent regarder au delà des frontières, ils veulent faire monter les forteresses protectrices de la nation, ce sont des traîtres ou des commencements de traîtres ou tout au moins des rêveurs, des utopistes, des insensés. Et voilà qu'il y a trois jours lorsque les ouvriers tisseurs d'Armentières, de Roubaix, d'Houplines, de Saint-Quentin, ont demandé une augmentation de salaire, M. Méline, dans son journal, leur a fait répondre au nom du patronat: mais une augmentation purement nationale, c'est impossible; si on

paie trop les ouvriers français, l'industrie française ne pourra pas soutenir la concurrence de l'industrie belge, anglaise ou allemande. Il faut, disait M. Méline, des tarifs internationaux, il faut des mesures de protection internationale, il faut des congrès internationaux; eh oui, voilà M. Méline qui devient internationaliste. (*Applaudissements prolongés.*)

Internationaliste contre les ouvriers, et nous nous voulons être internationalistes pour les ouvriers, nous voulons en effet qu'ils s'organisent, qu'ils se syndiquent internationalement et j'ai bien le droit de féliciter les ouvriers tullistes de Caudry d'avoir, après d'autres exemples excellents, donné encore ce bon exemple d'avoir adhéré à une fédération internationale du tulle qui défendra les intérêts des ouvriers américains et des ouvriers anglais, comme des ouvriers de France, de Calais et de Caudry; oui, j'espère bien que ce prestige de la solidarité ouvrière internationale s'étendra à toutes les branches du textile, à toutes les autres industries.

J'espère bien que si le dernier congrès international textile qui s'est tenu à Berlin n'a adopté encore que des propositions incertaines, les prochains congrès ouvriers internationaux adopteront, formuleront en vue des parlements de tous les pays des propositions plus précises et plus solides, mais pour que l'organisation internationale des travailleurs puisse être efficace, il faut qu'il y ait d'abord une solide organisation et une solide action nationale, et pour qu'un juste niveau des salaires, pour qu'une juste mesure de la journée de travail puisse être tracée pour tous les pays par les congrès ouvriers internationaux, il faut que dans chaque pays l'effort du prolétariat organisé ait élevé d'abord les salaires au-dessus de ce niveau misérable et sordide où il est encore dans plusieurs régions du Nord.

Voilà pourquoi nous invoquons, nous, l'internationalisme ouvrier, non pas pour opprimer vos revendications nationales, mais au contraire pour leur donner toute leur ampleur et toute leur efficacité.

En attendant, la lutte est ici et nous disons aux ouvriers tisseurs de France, livrez d'abord votre bataille de France comme les ouvriers tisseurs anglais ont livré leur bataille d'Angleterre; obtenez ici de vos patrons un relèvement de vos tarifs, comme les ouvriers tisseurs anglais ont obtenu de leurs patrons un relèvement de leur tarif, et, quand tous ces efforts nationaux pour la lumière et le bien-être se seront produits, alors tous ces ouvriers élevés au-dessus du niveau de lumière se rencontreront dans une grande action internationale qui élargira, qui consolidera l'œuvre universelle de libération. (*Applaudissements prolongés.*)

Et c'est ainsi, citoyens, que peu à peu, non pas seulement par les théories des penseurs, mais l'action quotidienne, par la lutte quoti-

dienne, par les forces d'organisation que cette lutte implique, voilà comment peu à peu les grandes idées descendent dans la réalité des choses et se mêlent au mouvement de l'histoire.

#### L'IDÉAL SOCIALISTE

Oh! je ne veux pas dire ici une seule parole qui puisse réveiller une seule blessure et ranimer le souvenir d'une seule controverse entre socialistes. Non, non, à cette heure de bataille ouvrière où la solidarité de tous est le devoir le plus étroit, je ne prononcerai que des paroles d'union, de concorde et de solidarité socialiste. Je veux dire seulement que si quelques-uns ont pu se figurer parfois, parmi vous ou ailleurs, que nous qui cherchons l'amélioration immédiate et quotidienne du sort des travailleurs par des réformes continues, s'ils ont pu croire que nous abandonnions, que nous perdions de vue le suprême idéal socialiste, collectiviste et communiste, je les adjure de croire qu'ils se sont trompés. Socialistes nous sommes, collectivistes nous sommes, communistes nous sommes, internationalistes nous sommes, non pas pour l'avenir mais comme règle dans notre action de chaque jour. (*Applaudissements.*)

Mais nous avons la conviction profonde que ce n'est pas avec une classe ouvrière asservie, déprimée, misérable, mal payée et surmenée que nous irons vers ce magnifique idéal révolutionnaire. La leçon des choses est là. Quels sont les ouvriers de la région les mieux organisés? C'est vous, parce que vous êtes les moins misérables et au-dessous de vous quels sont ceux qui, après vous, sont les mieux organisés? Ce sont les mineurs parce qu'ils ont su peu à peu conquérir des salaires relativement élevés et une force d'organisation assez stable et assez agissante.

Et au plus bas, quels sont les moins organisés? Quels sont ceux dont les syndicats représentent la moindre proportion des travailleurs? Ce sont ces ouvriers textiles de toile, du lin, du jute, du coton. Ce sont eux surtout qui auraient besoin de s'organiser pour se défendre, puisqu'ils sont les plus misérables, mais précisément parce qu'ils sont trop misérables, précisément parce que toute leur vitalité absorbée par des journées de travail démesuré n'est pas suffisamment réparée par un salaire moins mesquin, c'est précisément parce qu'en eux l'excès de la misère a brisé le ressort du cœur et du courage, qu'il est plus difficile à Hoet, à Daudrumez, à d'autres militants, d'organiser toute cette multitude souffrante. Plus le prolétariat est accablé, moins il fait d'efforts pour se relever et pour se redresser.

Voilà pourquoi nous voulons que l'usage du Suffrage universel,

que la conquête graduelle du pouvoir et des réformes, que les améliorations immédiates que la loi peut apporter aux travailleurs les plus souffrants, c'est pourquoi nous voulons que tous ces efforts de réformes aillent chercher ces travailleurs pour les sortir de leur misère et les élever assez haut pour s'émanciper eux-mêmes. En faisant cela, nous ne faisons pas seulement œuvre de réforme, nous faisons, au sens profond du mot, œuvre de révolutionnaire. (*Applaudissements.*)

#### L'UNION SOCIALISTE

Et c'est pourquoi je suis convaincu que l'heure viendra, où, dans la commune bataille ouvrière et socialiste, tous les malentendus se dissiperont. Déjà, voyez, dans le feu de la lutte, voyez sur le terrain de la grève, toutes les fractions socialistes se sont rencontrées et se sont rapprochées et en même temps qu'elles se rencontraient et se rapprochaient sur le terrain de la grève, hier au Parlement, quand il a fallu soutenir contre la coalition des mélinistes, des réacteurs, des césariens, des cléricaux, un ministère qui est sans doute encore un ministère bourgeois, mais qui du moins ne veut pas juguler la classe ouvrière et qui se refuse de fusiller de parti pris malgré les sommations de M. Dansette, lorsqu'il a fallu soutenir contre toute cette coalition de réacteurs, — cléricale, militaire et antirépublicaine, — un gouvernement qui prépare par la dispersion des moines, la libération des esprits, par la multiplication des écoles laïques, l'affranchissement des cerveaux, et demain, je l'espère, par la séparation de l'Église et de l'État l'affranchissement de la société civile, — lorsqu'il a fallu soutenir ce gouvernement contre l'assaut de ces ennemis, tous les socialistes, sans exception aucune, ceux qui s'appellent révolutionnaires et ceux qu'on appelle ministériels, ont mis dans l'urne le même bulletin (et ils ont bien fait) et, de la bataille, sortira la réconciliation socialiste, comme de la lutte et de la grève, sous peu, la solidarité ouvrière.

Voilà pourquoi les travailleurs qui combattent aujourd'hui ne combattent pas seulement pour le pain quotidien, ils combattent pour l'émancipation générale du prolétariat arraché peu à peu à sa misère, à sa suggestion, par une politique de réformes systématiques et accumulées qui produira dans notre société un profond effet révolutionnaire. (*Applaudissements prolongés.*)

---



## II

*Discours prononcé au Cateau le 1<sup>er</sup> novembre 1903*

Citoyennes, citoyens,

Je vous remercie d'être venus en aussi grand nombre apporter votre concours matériel et moral aux ouvriers tisseurs en grève de la vallée de la Lys.

## L'ÉTAT DE LA GRÈVE. — L'ARBITRAGE

Au moment où je vous parle, je ne sais pas à quel point exact de son développement se trouve le conflit, je ne sais pas si la proposition d'arbitrage qui a été faite par le préfet aux deux parties en lutte et qui, hier, dans les réunions publiques d'Armentières et d'Houplines, était adoptée par l'unanimité des ouvriers, je ne sais pas si cette proposition d'arbitrage, au moment où nous sommes, a été adoptée par les patrons. Il me semble impossible qu'ils s'y refusent, qu'ils prolongent la lutte en refusant le moyen d'accord si raisonnable, si naturel et si sage, qui est proposé, et qui donne aux deux parties en conflit des garanties légales.

J'espère donc que par la force de l'opinion l'arbitrage va s'imposer et que la grève d'Armentières touche à une solution heureuse. S'il en est ainsi — et il est difficile d'en douter — les ouvriers en lutte auront obtenu par leur grève, si sagement et si fermement conduite, des résultats modestes, à coup sûr, et que je ne veux point exagérer, mais des résultats certains. Ils obtiennent l'observance exacte des tarifs accordés en 1889 et qui trop souvent avaient été violés; ils obtiennent la garantie qu'à l'avenir ces tarifs seront respectés, puisqu'ils seront déposés au Conseil des prud'hommes et feront désormais la loi des patrons et des ouvriers; ils obtiennent en même temps, que pour les matières qui n'avaient pas été prévues au tarif de 1889, les salaires soient unifiés sur le niveau des salaires les plus élevés payés dans la région et enfin comme l'application de la loi Millerand au 31 mars, en ramenant la journée de travail de onze heures à dix heures pourrait avoir pour effet d'entraîner une diminution au moins passagère du rendement des ouvriers et par conséquent de leurs salaires, les patrons s'engagent à relever les tarifs dans une proportion suffisante pour

qu'après la réduction de la journée de travail à dix heures, le salaire des ouvriers ne soit pas diminué.

#### L'AUGMENTATION DES SALAIRES

Et tout le différend, à l'heure où je vous parle, porte sur cette question : cette augmentation promise — dont les patrons reconnaissent eux-mêmes la légitimité et la nécessité, — aura-t-elle lieu tout de suite et, si elle a lieu de suite, dans quelle proportion sera-t-elle accordée avant l'application de la loi Millerand-Colliard ?

C'est sur ce seul point que le conflit se prolonge, sur ce point que l'arbitrage aura à porter, et si je vous remercie d'être venus ici aider les ouvriers tisseurs, c'est parce que, en cette période critique et finale de la grève, alors que le patronat est appelé à prendre les décisions suprêmes, alors que l'arbitrage est probablement appelé à fonctionner, — il faut que jusqu'au bout les ouvriers tisseurs en grève puissent se défendre et surveiller leurs intérêts, il faut qu'ils ne se sentent pas abandonnés du prolétariat qui les entoure, il faut qu'ils se sentent forts de l'universelle sympathie et de l'universelle solidarité, afin que jusqu'à la dernière heure, jusqu'à la dernière minute qu'ils auront choisie pour la reprise du travail, ils puissent discuter avec force et calme, d'égal à égal et qu'ils ne soient pas exposés à des capitulations partielles, à des surprises. C'est la force que leur apporte votre sympathie, votre solidarité et voilà pourquoi, en leur nom, je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

#### LES RÉSULTATS GÉNÉRAUX

D'ailleurs, les résultats qu'ils sont en train de conquérir par leur organisation, par leur volonté méthodique, résistante et sage, s'étendront à toute l'industrie textile, ils seront l'amélioration certaine de la condition de tous les prolétaires de la filature et du tissage.

Il y a d'abord un léger relèvement de ce niveau des salaires qui vraiment, de l'aveu même des patrons les plus clairvoyants, était devenu un niveau misérable.

Et il y a dans la vallée de la Lys, et aussi à Caudry, pour une autre branche de l'industrie textile : pour les catégories inférieures du tulle, — il y a une tendance bienfaisante qui se manifeste, c'est la tendance à l'unification des tarifs et des salaires par voie de relèvement jusqu'au niveau des tarifs actuels élevés.

C'était chose effroyable, non seulement pour les ouvriers, mais pour la condition même de l'industrie, pour son développement normal, rationnel, de voir de maison en maison, d'industrie à indus-

trie, de producteur à producteur, d'atelier à atelier, des différences de tarifs, des salaires qui allaient quelquefois jusqu'à 25 et même 30 p. 100. Oui, c'était un désordre à la fois funeste au patronat et aux ouvriers; funeste au patronat, puisque les patrons les moins égoïstes, ceux qui consentaient en faveur de leurs ouvriers des salaires un peu plus élevés, étaient exposés à payer ces démarches d'équité et de raison, par la concurrence sordide et, en un sens, déloyale, que leur faisaient d'autres patrons faisant travailler à des salaires plus humbles, à des salaires plus bas, en sorte que ce désordre, cette incohérence des tarifs et des salaires, inégaux d'une usine à l'autre, avait pour effet de faire payer aux meilleurs patrons les frais de l'égoïsme des moins généreux. (*Applaudissements.*)

#### L'UNIFICATION DES TARIFS

Je dis que, pour la marche même de l'industrie, c'est une bonne chose qu'une unité relative, qu'une uniformité relative des salaires et des tarifs, se substituent à l'incohérence et au désordre d'aujourd'hui et des tarifs d'aujourd'hui. C'est une bonne chose, et nécessaire, pour les travailleurs eux-mêmes. Et, entendez-moi bien, citoyens, ceux-là même d'entre vous qui ne sont pas socialistes, devront reconnaître avec moi que les conditions de lutte de l'ouvrier sont singulièrement défavorables lorsqu'il ne peut pas produire de revendications d'ensemble, de réclamations d'ensemble, quand les ouvriers d'une usine réclament un relèvement de salaires et que le patron peut leur dire : « mais regardez dans telle ou telle usine, on ne paie pas les mêmes salaires ! » Lorsque les patrons peuvent ainsi opposer aux revendications des ouvriers, la division du patronat lui-même, le mouvement ouvrier est brisé, le mouvement ouvrier est morcelé. Au contraire, lorsqu'il y a une certaine unité de tarifs de maison à maison, tous les ouvriers d'une même région, pour la même industrie, peuvent demander à la fois dans toutes les usines, les mêmes améliorations; les revendications sont connues, les résultats sont communs, la concurrence intérieure et anarchique n'empêche pas l'action commune des prolétaires, et les revendications, étant connues, peuvent être étudiées, mûries, elles peuvent être proportionnées aux possibilités présentes de l'industrie, en sorte que, pour les prolétaires, pour l'industrie, pour le patronat lui-même, le grand mouvement qui s'accomplit à l'heure actuelle dans l'industrie textile et qui a pour objet de l'arracher à l'anarchie, ce grand mouvement qui groupe les patrons eux-mêmes en même temps que les ouvriers, est un mouvement de progrès pour l'industrie, en même temps que c'est un mouvement de salut et de progrès pour la classe ouvrière.

Et ce résultat a une telle importance que si, par malheur, si par une infortune qui heureusement ne se produit pas, les ouvriers d'Armentières, d'Houplines, de toute la vallée de la Lys, avaient été vaincus, nous aurions, sous des formes multiples, continué et renouvelé sans cesse les efforts pour aboutir à ce résultat nécessaire d'une relative unification de tarifs et de salaires.

#### LA PROSPÉRITÉ PATRONALE

Pour ma part, si le patronat sur ce point avait résisté, s'il n'avait pas compris dans toute l'étendue de la région son intérêt vital, je me proposais de lui demander compte, comme législateur, devant le Parlement, comme c'est notre droit, des effets de la protection douanière qui a été si largement accordée à l'industrie textile. En fait, il y a des régions entières de la production textile, notamment la vallée de la Lys, où se produit en ce moment le conflit, qui sont protégées depuis 1892 par des droits de douane si élevés que la concurrence étrangère n'existe pour ainsi dire plus pour les producteurs français. Ils en ont fait pour leurs produits le monopole du marché intérieur, et grâce à la protection qui leur a donné ce monopole, la production est passée, à Armentières même, dans le ressort consulaire de la Chambre de commerce d'Armentières, de 90 millions de francs par an, en 1889, à 135 millions de francs à l'heure actuelle, développement admirable que je suis bien loin de regretter, et dont je me félicite au contraire, mais développement qui serait un scandale si l'industrie, qui a pu grandir ainsi à l'abri des droits de douane contre toute concurrence étrangère, ne mettait pas à profit la puissance que lui donnent ces tarifs de douane pour assurer aux ouvriers des salaires rationnels, des salaires capables de les faire vivre.

Ah! je suis sûr qu'alors, si on avait menacé les patrons tisseurs qui se dévorent les uns les autres, qui se jalourent les uns les autres, si on les avait menacés, comme c'est le droit du Parlement, d'abaisser ou d'abolir les droits de douane sur les objets produits par eux jusqu'à ce qu'ils se soient mis d'accord en vue d'assurer aux ouvriers des salaires convenables, — je suis sûr qu'ils n'auraient pas tardé à se mettre d'accord, et c'est un moyen d'action que nous tenons en réserve contre ceux qui ne se prêteraient pas aux justes et nécessaires transactions. (*Applaudissements.*) Ils ont su s'entendre pour demander ces droits de douane, ils n'ont pas dit aux législateurs : vous voterez un droit de douane qui serait suffisant pour telle maison mais qui n'est pas suffisant pour la mienne; ils ont bien su, malgré la diversité des conditions techniques et économiques de leur industrie s'entendre pour demander et obtenir du Parlement un même tarif de douane



pour un même article. Eh bien, s'ils ont su s'entendre pour une tarification douanière, il faut qu'ils s'entendent pour une unification des salaires de l'ouvrier. (*Applaudissements.*)

#### RÔLE CIVILISATEUR DU PROLÉTARIAT

Ainsi, citoyens, il apparaît que la grande lutte économique qui est engagée dans la vallée de la Lys et qui aura certainement sa répercussion dans la région tout entière et dans l'industrie tout entière, il apparaît que cette lutte est une force de progrès, une force de vie, une force d'organisation pour la production nationale aussi bien que pour la classe ouvrière et c'est là un des exemples, entre bien d'autres, de l'admirable rôle civilisateur que joue dans nos sociétés modernes le Prolétariat. C'est une fortune admirable pour la classe ouvrière qu'en défendant ses propres intérêts, ses intérêts de classe, elle arrive le plus souvent, non seulement à hausser le niveau de sa propre vie, mais à hausser par là même le niveau de la vie générale. Elle est plus unie par la souffrance, elle est plus homogène que ne l'est à certains égards la classe patronale.

Oh! à certaines heures, le patronat a su faire bloc pour la résistance, pour la réaction sociale ou pour la conservation, mais dans le détail de la lutte économique de chaque jour, il y a déchaînement de concurrence aveugle et illimitée de telle industrie à telle autre, et les intérêts généraux de la production sont obscurcis aux yeux du patronat lui-même par cette préoccupation de la concurrence exclusive et absorbante.

Voici que par dessus toutes ces déceptions, par dessus toutes ces rivalités, par dessus tous ces égoïsmes, par dessus toutes ces jalousies, la classe ouvrière paraît de plus en plus organisée, de plus en plus unie, de plus en plus homogène, comprenant la nécessité de se fédérer, de se grouper, de formuler des revendications communes, et elle commence, après s'être organisée elle-même, à introduire, jusque dans la coalition capitaliste, un peu d'organisation. (*Bravos.*)

#### POLITIQUEMENT ET ÉCONOMIQUEMENT

Voilà un des effets, voilà une des caractéristiques de la lutte aujourd'hui engagée. J'y relève un autre trait décisif, c'est que dans ce combat, dans cette lutte, apparaissent indissolument liées l'action politique et l'action économique de la classe ouvrière.

C'est une loi, œuvre politique d'un Parlement, c'est la loi de la journée de dix heures, que l'initiative et la persévérance de Millerand a fait adopter par le Parlement, c'est cette loi qui en paraissant dans

le monde de l'industrie textile et en y développant ses conséquences, a obligé les ouvriers à réfléchir, à se grouper, à se demander ce qu'il adviendrait, demain, s'ils permettaient au patronat, de transformer en une réduction de salaire la loi qui avait été votée pour réduire la longueur démesurée de la journée de travail avec le maintien nécessaire du salaire antérieur.

Cette loi provoquait dans la classe ouvrière un salubre mouvement, mais, œuvre de la puissance politique sur laquelle le prolétariat commence à exercer une action croissante, cette loi resterait vaine, elle serait inappliquée ou elle risquerait même de tourner par une réduction correspondante des salaires au détriment du prolétariat qu'elle veut et qu'elle doit protéger, si dans le pays, par ses syndicats, par ses fédérations, le prolétariat n'apportait point son attention à la faire appliquer dans son esprit de protection ouvrière et de justice.

Et si dans quelques mois, nous pouvons, comme j'en ai la certitude, saluer l'application décisive et heureuse de la loi Millerand-Colliard, si, dans quelques mois, la journée de travail des ouvriers tisseurs et des ouvrières est ramené exactement à dix heures, si vous tous, ouvriers syndiqués, vous remplissez votre devoir envers votre classe et envers vous-mêmes, si vous signalez nettement comme on le fait ici au Cateau, comme on le fait à Caudry, à l'inspection du travail les infractions à la loi qui limite la durée de la journée de travail; et si enfin, sur l'exemple des ouvriers d'Armentières et d'Houplines, vous savez maintenir et élever votre salaire, alors la corporation des ouvriers tisseurs aura conquis une journée de travail plus courte avec les salaires plus élevés, elle aura conquis un commencement de droit à la vie, car ces journées démesurées qui arrachent l'homme à la vie humaine, qui arrachent indéfiniment la femme au foyer, qui brisent et qui dispersent la famille, qui épuisent la force musculaire et la force cérébrale de l'ouvrier, qui l'empêchent de consacrer à sa propre existence une partie de ses énergies physiques et intellectuelles, ces journées, prolongent l'asservissement de la classe ouvrière et lorsque dans son foyer, qu'il ne retrouve que par intervalles, l'ouvrier rencontre indéfiniment la misère, alors viennent les tentations de l'alcoolisme. Ce n'est plus une classe de travailleurs, c'est une classe de mendiants à la merci d'une chope, à la merci d'un verre d'alcool. (*Vifs applaudissements.*)

C'est à cela que la double action politique et syndicale de la classe ouvrière organisée apportera peu à peu un remède. Oh! citoyens, je sais que la grande transformation sociale que nous voulons accomplir ne sera le fait que d'un long effort d'organisation et de combat. Quelquefois des impatients, tentés par la souffrance même, de recourir à la violence, nous demandent à nous : mais combien de temps fau-

dra-t-il pour que la société soit transformée jusqu'à son fond? Et votre politique n'est pas trop lente? Oui, elle est trop lente, mais la politique des coups de main, la politique de violence aveugle, si elle paraît rapide, si elle peut en un jour produire quelques ravages et quelques émotions, amène le lendemain une réaction; les forces hostiles s'organisent de nouveau et le prolétariat accablé s'aperçoit que, par la colère, il n'a pas gagné de temps, mais qu'il en a perdu. (*Applaudissements.*)

Je me rappelle ce qui s'est passé en 1893. Nous arrivions, groupe socialiste vigoureux, véhément, animé d'un grand souffle de combat. Nous rencontrions en face de nous le ministère Charles Dupuy et au premier choc le ministère Charles Dupuy était renversé; signification était faite à la Chambre nouvelle qu'un autre gouvernement n'y pourrait vivre s'il ne faisait pas sa part d'action à ce groupe nouveau qui représentait les aspirations de la classe ouvrière et les droits du prolétariat. Mais le lendemain ou le surlendemain, bombe de Vaillant, bombe d'Emile Henry, ces malheureux laissent leur tête sur l'échafaud, et la réaction de Casimir Périer et de Méline s'abattent sur le pays accablé. (*Applaudissements.*)

Et si je dis aujourd'hui ces choses, comme Guesde devant le Parlement de 1893 à 1898 les disait avec nous, c'est parce que je considère de mon devoir d'avertir la classe ouvrière et de la mettre en garde contre tous les pièges.

J'ai entendu ces jours-ci parler d'action directe, d'une action directe des prolétaires qui n'aurait pas pour instrument la puissance politique peu à peu conquise par eux. Action directe: ou cela ne signifie rien, ou cela signifie qu'au lieu de peser sur les pouvoirs publics pour se faire donner des lois, la classe ouvrière se livrerait à des actes de destruction sur les choses et sur les personnes. Eh bien, alors! je vous assure que ce ne serait pas l'action directe, ce serait la réaction indirecte.

Oui, je tiens à vous le dire, au lieu de s'égarer dans ces tentations stériles, la classe ouvrière et le prolétariat n'ont qu'à mettre en mouvement les moyens d'action qu'ils ont en main. Ce ne sont pas, à la vérité, les moyens d'action légale qui manquent à la classe ouvrière, e'est une somme suffisante d'éducation et d'organisation pour mettre en œuvre à leur maximum de puissance les moyens d'action légale dont le prolétariat peut disposer.

#### LA PUISSANCE SYNDICALE

Voyez quelle serait la puissance des syndicats ouvriers s'ils groupaient, je ne dis pas la totalité, je ne dis pas la majorité, mais je dis la

moitié au moins des prolétaires. Le syndicat est ouvert à tous ; si les travailleurs y entrent, s'ils s'inscrivent, si la moitié au moins d'entre eux est là toujours présente, toujours organisée, toujours vigilante ; si elle constitue peu à peu une modeste caisse de réserve qui l'aidera à traverser les premiers jours de combat, les premiers jours de grève, avant que la solidarité de l'ensemble du prolétariat ait pu s'émouvoir, si en un mot les syndicats sont puissants, le patronat sera obligé de compter constamment avec eux. Il ne sera même pas besoin le plus souvent de déclarer la grève pour obtenir les justes et nécessaires améliorations ; plus la classe ouvrière est organisée, moins elle est obligée de recourir à la violence brutale ou même aux épreuves de la grève. C'est dans la période où les Trade-Unions anglaises se sont le plus puissamment développées, que la classe ouvrière anglaise a pu résoudre les conflits économiques avant même qu'ils prennent bien souvent la forme de la grève.

Voilà pourquoi je dis aux travailleurs, aux prolétaires : utilisez le moyen d'action que vous avez, ne restez pas divisés, ne restez pas égoïstes ; c'est une honte pour ceux qui ne sont pas syndiqués, c'est une honte pour eux de recueillir le lendemain d'une grève, le lendemain d'un conflit, d'une négociation heureuse avec le patronat, le bénéfice d'une action qu'ils n'ont pas exercée, le bénéfice d'une victoire à laquelle ils n'ont pas participé. Ces ouvriers non-syndiqués qui bénéficient du syndicat sont les parasites de la classe ouvrière, et ceux qui se plaignent souvent du parasitisme patronal, capitaliste, en exercent un autre aux dépens de leurs camarades, puisqu'ils bénéficient des efforts auxquels ils n'ont pas pris part, à une victoire qu'ils n'ont pas créée, et vivent ainsi sur le dévouement de leurs camarades. (*Applaudissements prolongés.*)

Donc, votre devoir, c'est d'accroître la puissance légale d'organisation ouvrière dont vous pouvez disposer par la loi sur les syndicats. À l'heure actuelle, la classe ouvrière utilise la loi sur les syndicats comme un chauffeur utiliserait sa locomotive s'il ne fournissait à cette machine, devant faire cent kilomètres à l'heure, qu'une quantité de charbon à peine suffisante pour faire dix kilomètres. Et lorsque autour de cette locomotive ainsi immobilisée ou ralentie par la faute du chauffeur, on se plaint en disant qu'elle va lentement et que le progrès est lent, je dis : ne vous plaignez pas que la machine soit trop lente, mais mettez la quantité de charbon nécessaire pour obtenir tout le rendement qu'elle peut donner.

La machine syndicale est une machine puissante dans laquelle sont emmagasinées des forces incalculables, mais la classe ouvrière ne sait pas les utiliser au maximum ; dans ces conditions ne cherchez pas de moyens violents quand vous n'utilisez pas au maximum les



moyens d'action légaux que vous avez en votre pouvoir. (*Applaudissements.*)

#### LA PUISSANCE POLITIQUE

Et de même la classe ouvrière est bien loin de tirer de sa puissance politique le parti qu'elle en peut tirer. Ah! citoyens, c'est un mot bien usé dans notre pays, c'est un mot déjà vieux, mais c'est un mot singulièrement riche, et de souvenirs et d'espérances, que le mot de suffrage universel si on en comprend bien toute la portée. Songez que par là, l'ouvrier accablé, l'ouvrier que le patron peut chasser demain, dispose d'une parcelle de puissance politique égale, d'individu à individu, à celle du patron le plus puissant et le plus riche.

Et comme le nombre des individus qui appartiennent à la classe prolétarienne dépasse de beaucoup le nombre des individus qui appartiennent à la classe bourgeoise, le jour où les travailleurs prendront conscience de leur force politique et de leurs droits, le jour où ils auront compris l'idéal socialiste, le jour où ils reconnaîtront avec nous qu'il ne suffit pas d'apporter un palliatif à la vie de la société d'aujourd'hui, qu'il faut la transformation dans son principe même, le jour où ils auront compris que les misères, les inégalités, les chômages, les servitudes de tout ordre tiennent aujourd'hui à ce fait essentiel que la propriété des grands moyens de production appartient à la minorité, appartient à l'oligarchie des grands possédants, le jour où ils auront compris que les hommes ne seront vraiment libres, que la production ne sera vraiment organisée et harmonieuse que lorsque les grands instruments de travail, que lorsque le grand capital industriel appartiendra non pas à quelques individus, non pas à une classe restreinte d'individus, mais à toute la communauté, aux travailleurs de tous ordres, du cerveau et des bras : ingénieurs, chimistes, ouvriers tisseurs, mineurs, le jour où la communauté nationale sera déléguée à ces travailleurs organisés et où les travailleurs produiront, non plus sous la discipline de quelques maîtres imposés par le capital, mais sous leur discipline, à leur profit, au profit de leur famille, fraternellement, le jour où les travailleurs auront compris cela et qu'ils se rappelleront en même temps qu'ils sont le nombre, c'est-à-dire la force légale, ils verront jaillir du suffrage universel la source de toutes les richesses collectives, et du bien-être universel. (*Applaudissements.*)

#### L'IDÉAL SOCIALISTE

Ah! citoyens, ce qui fait en effet la force du socialisme, c'est qu'il a pour le guider dans son action un idéal vers lequel tous ses efforts sont orientés. Nous ne sommes pas, vous le savez, mes amis et

et moi, les hommes de l'intransigeance et de l'absolu ; nous avons toujours les yeux fixés vers le but suprême, vers la préparation et l'institution de la société collectiviste, mais nous savons que c'est par la voie de l'évolution, que c'est par les réformes continues, systématisées que la classe ouvrière et la société tout entière s'acheminera vers cet état définitif d'équilibre, de justice et d'harmonie révolutionnaire. Par le moyen évolutionniste et réformiste, par la méthode, nous voulons chaque jour élever, améliorer la condition de ceux qui travaillent et nous savons pour cela défendre les conditions politiques élémentaires de cette nécessaire évolution sociale.

Ce n'est pas ici que j'ai besoin de rappeler que partout où la personne humaine a été en péril, partout où la liberté républicaine a été menacée, les socialistes se sont dressés pour défendre le droit humain bien en dehors des limites de la classe prolétarienne. Tout à l'heure au Cateau, une délégation de la Ligue des Droits de l'Homme me faisait l'honneur de me rappeler des souvenirs de combats héroïques auxquels ont été mêlés quelques hommes d'élite de notre pays, mais j'ai bien le droit de leur rappeler que ces hommes d'élite, les Duclaux, les Trarieux, les Zola auraient été impuissants si derrière eux le prolétariat manuel ne s'était pas levé.

Oui, ces ouvriers des usines, ces ouvriers des faubourgs, quoique accablés par leur longue journée de travail, quoique ayant à s'émouvoir des misères qui les touchaient quotidiennement, ont trouvé dans la générosité de leur cœur le moyen de s'émouvoir pour le condamné qui gisait là-bas sous le joug militariste, et c'est par le concours de la classe ouvrière, par le concours du prolétariat, que la justice a commencé à se faire jour. (*Applaudissements prolongés.*)

Et aujourd'hui encore, à travers bien des difficultés groupées autour d'un ministère républicain, — je sais les difficultés auxquelles il se heurte, — j'adjure la classe ouvrière de ne pas aggraver par des mouvements aveugles ces difficultés d'un gouvernement républicain aux prises avec toutes les ruses, avec toutes les rancunes, avec tous les desseins sournois de la réaction.

Oh ! quel triomphe pour l'Église, quelle revanche pour les moines, quel réveil d'espérance chez toutes les congrégations menacées, quelle joie dans les écoles congréganistes, toutes fermées par la loi républicaine, si le ministère qui a accompli cette œuvre trébuchait sur un conflit économique. Eh bien, il faut éviter ce hasard et ce péril ; il faut les éviter en demandant à toute la majorité républicaine à faire droit à la classe ouvrière. Il faut obliger le Sénat qui a élargi son esprit dans l'ordre politique, à l'élargir dans l'ordre économique ; et, puisque je parle à des hommes qui ne sont pas tous socialistes, mais qui sont tous des républicains, je les supplie de comprendre

que, dans l'intérêt de la République elle-même, il faut que les pouvoirs publics républicains mettent à l'ordre du jour la question des élections sénatoriales. Les incidents d'avant-hier à la Bourse du Travail ne se seraient pas produits, si le Sénat n'avait pas rejeté le projet sur les bureaux de placement, que la Chambre et le gouvernement républicain avaient plusieurs fois porté devant lui. Par une rencontre funeste qui risquait de coaliser en un mouvement de révolte les employés de magasin avec les employés de l'alimentation, le jour même où les ouvriers de l'alimentation, exaspérés par de trop longs retards, se livraient aux violences que vous connaissez et que je déplore, ce jour même, le Sénat refusait, à quelques voix de majorité, d'étendre aux employés de commerce le bénéfice de la législation aux prud'hommes, il les livrait aux tribunaux de commerce, obligeant ainsi les employés à accepter comme juges ceux-là même avec qui ils étaient en différend. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! j'adjure les républicains de prendre garde à ces périls et de faire pénétrer jusque dans le Sénat l'esprit des réformes sociales. Je ne médis pas du Sénat, il a eu dans certaines crises de la République une attitude ferme et généreuse, il a aidé la République à se débarrasser du boulangisme, du nationalisme. Mais qu'il prenne garde de créer un péril plus grand que ceux-là même qu'il a combattus, en accumulant dans la classe ouvrière les déceptions, les indécisions et ces mécontentements exaspérés qui se traduisent de période en période par des sursauts aveugles où la réaction finit toujours par trouver son compte. Aujourd'hui, il ne peut plus y avoir de politique républicaine si elle n'est pas en même temps de politique sociale, et j'adjure tous les républicains de comprendre qu'il ne suffit pas d'émanciper les cerveaux, qu'il ne suffit pas de venir les guider, pour que dans le peuple pénètre un commencement d'instruction, si cette émancipation n'apporte pas un minimum de bien-être, de dignité dans la vie, sans lesquels l'instruction n'est qu'une souffrance de plus. Si on ne fait pas cela on fait une œuvre mauvaise, on envenime les blessures au lieu de les guérir. Ce qu'il faut, c'est la lumière en même temps que la justice. (*Applaudissements prolongés.*)

#### L'ANTAGONISME DES CLASSES

Voilà, citoyennes et citoyens, quel est, non pas le programme qu'il serait délicat et qu'il serait en tout cas trop long de tracer ce soir, mais voilà quelle est l'inspiration de la politique socialiste. Et laissez-moi vous dire que, quoique cette politique ait pour fond la lutte inévitable des classes dans la société d'aujourd'hui, quoiqu'elle procède de l'antagonisme qui met sans cesse aux prises les salariés destitués de la

propriété et les détenteurs des moyens de production, cette politique est pourtant la seule qui puisse ôter à l'inévitable lutte des classes son caractère sauvage et sa forme haineuse ; c'est cette politique seule qui peut remplacer les témérités et les grossièretés de la violence par l'évolution continue, et en ce sens, cette politique de nécessaire combat ouvrier devient, d'un point de vue supérieur, une politique de paix sociale. Non pas que nous contestions la persistance inévitable de ces antagonismes. Ils disparaîtront lorsque disparaîtront les classes et les classes ne disparaîtront que lorsque la propriété de classe sera transformée en propriété sociale des moyens de production.

Et cette inévitable lutte, nous devons la préserver des moyens violents des tentations grossières et des éclaboussures sanglantes. Nous pouvons en assurer le dénouement par une évolution continue et réglée si la sagesse du parti républicain tout entier sait aller au devant de la sagesse grandissante du prolétariat socialiste organisé, par la paix profonde et en même temps paix au dehors, paix entre les nations, paix entre les peuples, voilà la grande pensée socialiste, voilà l'œuvre de propagande à laquelle nous avons donné notre vie.

#### VERS LA PAIX HUMAINE

Oh ! entendons-nous bien ; il ne suffit pas de promettre la paix entre les peuples, il faut savoir la préparer efficacement, et pour la préparer efficacement il faut deux choses que le socialisme seul apporte : d'abord, l'organisation croissante des relations internationales entre les prolétaires de tous les pays, et puis, la répudiation claire de toute politique nationaliste de haine et de revanche. Si on ne dit pas cela, on peut prononcer le mot de paix, mais on ne la prépare pas.

Nous, nous voulons enfin instituer solidement la paix entre les nations, la grande paix humaine, et parce que nous disons cela, les nationalistes osent nous accuser d'être des ennemis de la patrie, de la France. Mais ce qui a fait la gloire de la France, sa grandeur de patrie, c'est le rayonnement universel de son esprit révolutionnaire. C'est cette grande affirmation de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui dépassait les limites d'une nation, les limites d'une race ; car c'était au delà des frontières, par-dessus tous les peuples, la fraternité des opprimés se dressant partout à la fois contre la monarchie, contre la féodalité, contre les nobles et les moines ; car la France, lorsqu'elle jetait ses armées contre l'Europe monarchique coalisée, agissait ainsi, non pour opposer une suprématie soldatesque, pour instituer un régime de conquête, mais pour aider les autres peuples à s'organiser.



Et nous, lorsque nous voulons dans les conditions économiques nouvelles réaliser entre tous les hommes de tous les pays, entre tous les prolétaires l'union immense et humaine, lorsque nous voulons tuer la guerre, lorsque nous voulons tuer la mort, lorsque nous voulons que l'humanité au lieu de dépenser des milliards pour arriver à se décimer, à se broyer, à s'ouvrir les entrailles, lorsque nous voulons qu'elle consacre ces milliards à la solidarité sociale, nous reprenons en l'élargissant la grande pensée de la France révolutionnaire et c'est nous qui sommes les vrais patriotes. (*Applaudissements prolongés.*)

Voilà pourquoi nous dédaignons les insultes, nous dédaignons les outrages. J'ai été abondamment injurié, dans le Nord comme ailleurs, — cela n'élève pas de beaucoup la couche d'injures sur laquelle je suis habitué à marcher; par conséquent, qu'on nous outrage, qu'on nous vilipende, qu'on nous dénonce, nous avons la prétention, comme socialistes, comme républicains, de représenter l'idéal humain le plus magnifique et le plus noble; et c'est avec confiance que nous appelons à notre idéal de la République sociale et humaine, non seulement tous les travailleurs, non seulement toute la classe ouvrière, mais toutes les intelligences et toutes les consciences. (*Ovation prolongée.*)

JEAN JAURÈS

---

# MOUVEMENT SOCIAL

## EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : La campagne contre les bureaux de placement ; Les grèves du Nord ; Le congrès des Prud'hommes. — *Belgique* : Le congrès international des employés ; Les élections communales. — *Allemagne* : Les recettes du parti socialiste ; Les élections au Landtag prussien ; Législation ouvrière. — *Norvège* : Mouvement ouvrier. — *Serbie* : Progrès socialistes. — *Bulgarie* : Une protestation socialiste contre les massacres de Macédoine.

### FRANCE

*La campagne contre les bureaux de placement.* — La suppression des bureaux de placement payants (sans indemnité à l'expiration d'un délai de cinq ans) avait été votée par la Chambre au cours de la dernière législature. — Le Sénat rejeta le texte adopté au Palais Bourbon, refusant de ratifier le principe de l'expropriation sans indemnité, et il adopta une rédaction d'après laquelle l'autorité administrative devait accorder toutes les demandes d'ouverture de bureaux faites par des personnes majeures, d'une moralité reconnue ; c'était la concurrence maintenue entre bureaux gratuits et bureaux payants.

La commission du travail, saisie par la Chambre du nouveau texte sénatorial, l'a repoussé à l'unanimité et elle a voté le principe de la suppression radicale des bureaux payants, mais, cette fois, avec une indemnité effective ainsi fixée par l'article 11 de la proposition :

Art. 11. — 1<sup>o</sup> A partir de la promulgation de la présente loi, un arrêté municipal pourra, à charge d'une indemnité représentant le prix de vente de l'office et qui, à défaut d'entente, sera fixée par le conseil de préfecture, rapporter les autorisations données en vertu du décret du 26 mars 1852 ;

2<sup>o</sup> En aucun cas l'indemnité ne pourra dépasser le bénéfice total des trois exercices antérieurs à la promulgation de la présente loi ;

3<sup>o</sup> Les bureaux faisant le placement pour une même profession déterminée devront être supprimés tous à la fois, par un même arrêté municipal ;

4<sup>o</sup> A l'expiration de la cinquième année qui suivra la promulgation de la présente loi, tous les bureaux qui n'auraient pas été supprimés par arrêté mu-

unicipal seront supprimés d'office, sous les conditions d'indemnités prévues par les paragraphes 1 et 2 du présent article ;

5° Les indemnités aux tenanciers des bureaux de placement seront à la charge des communes. L'État et le département contribueront toutefois aux dépenses, d'après le barème suivant, par parts égales :

. Bureaux supprimés dans un délai de deux ans, 20 p. 100 ;

Bureaux supprimés la troisième et la quatrième année, 15 p. 100 ;

Bureaux supprimés la cinquième année, 10 p. 100.

Toutefois, les indemnités à la charge de l'État ne pourront dépasser un total de 500.000 francs pour les cinq exercices réunis.

D'après une enquête de l'Office du travail, le prix d'achat des 292 bureaux installés dans le département de la Seine est de 2.620.700 francs. 284 de ces bureaux font en moyenne, chaque année, 259.545 placements à demeure et 233.058 placements en extra. Les bureaux des autres départements sont au nombre de 1.163, dont 1.115 ont fait 338.902 placements à demeure et 101.317 placements en extra ; leur valeur est estimée 3.471.880 francs. La totalité des bureaux de placement représenterait donc une valeur de 6.092.580 francs.

D'après la chambre syndicale des bureaux de placement, dit M. Chambon, dans son rapport, le bénéfice des bureaux varie de 30 à 50 p. 100 du chiffre d'affaires, soit 40 p. 100 en moyenne et le prix de vente est égal au total des bénéfices de trois années, soit  $\frac{6}{5}$  du chiffre d'affaires.

L'enquête de l'Office du travail donnant 2.077.100 francs comme chiffre d'affaires de 284 bureaux, le bénéfice de trois années pour 292 bureaux donne un total de 2.562.475 francs. Proportionnellement aux placements effectués (à défaut du chiffre d'affaires) on obtient, pour les 1.163 bureaux des départements, un total de 3.394.805 francs. Total général : 5.957.280 francs.

On peut donc affirmer le chiffre de 6 millions comme valeur approximative de tous les bureaux de placement en France.

En admettant que la suppression complète se répartisse également sur chacune des cinq premières années, les charges incombant aux municipalités, aux départements et à l'État seraient les suivantes :

Pour les municipalités : de la Seine, 2.167.200 francs ; des autres départements, 2.872.800 francs. Soit 5.040.000 francs.

Pour les départements : Seine, 206.400 francs ; autres, 273.600 francs.

Pour l'État, 480.000 francs.

Si toutes les suppressions, au lieu d'être échelonnées sur une période de cinq années, se faisaient au cours des deux premières années, les charges de l'État atteindraient 600.000 francs ; si elles se faisaient toutes en cours de la troisième et de la quatrième année, l'État n'aurait plus à intervenir que pour une somme de 450.000 francs, et enfin, si elles ne se faisaient que la cinquième année, la charge de l'État descendrait à 300.000 francs.

Il est à supposer qu'il y aura un grand nombre de suppressions les deux ou trois premières années et il est probable que la charge de l'État s'élèvera à 500.000 francs à répartir sur cinq exercices.

Dans tous les cas, la limitation proposée de la subvention de l'État à cette somme de 500.000 francs obligera les municipalités à faire entre elles de l'émulation pour leur permettre d'y participer et sera un puissant auxiliaire de la prompt solution de cette grosse question du placement des ouvriers et employés des deux sexes.

Sous la pression ouvrière, la Chambre vient de discuter et de voter. C'est bien. Mais sans cette pression la discussion du budget n'aurait pas été interrompue. Et à un autre point de vue il est bon que cette pression se soit exercée, au lendemain du nouveau refus du Sénat de soustraire les employés à la juridiction de classe du Tribunal de commerce.

Les socialistes admettent tous que le prolétariat manifeste ses volontés par la double action politique et économique. D'aucuns syndicalistes purs et les anarchistes méconnaissent l'action politique. Il est juste de reconnaître que les lenteurs irritantes du mécanisme parlementaire ne servent que trop leurs théories négatives et abstentionnistes. Mais la masse populaire sent très bien que si les rouages politiques sont rouillés et fonctionnent mal, toute réforme n'en doit pas moins passer par ces rouages afin d'avoir force légale d'application pratique. Aussi bien toutes les dernières réunions, toute la récente agitation n'avait et ne pouvait avoir en somme d'autre but et d'autre aboutissant que le rappel aux pouvoirs publics d'avoir à ne pas oublier l'urgence de la suppression des bureaux de placement.

Ajoutons que l'an dernier, en Bretagne, la police et l'armée ont été injuriées, conspuées et assaillies de projectiles. L'ordre avait été donné de ne pas riposter, de ne jamais user de « représailles ». Si la police de Paris avait reçu les mêmes instructions de n'opposer aux attaques hypothétiques que la seule force d'inertie, d'abord rien ne se serait passé et en tout cas rien de grave.

Bref il ne fallait pas mobiliser les brigades policières autour de la Bourse du Travail. Et en supposant que l'on ait cru nécessaire d'imposer momentanément au palais ouvrier une camisole de force policière, le mot d'ordre donné aux agents aurait dû être conforme à la loi et..... à la placide générosité courageuse qui fut donnée en exemple par le commissaire Moerdès et pratiquée en Bretagne.

*Les grèves du Nord.* — Dégagées des multiples incidents et dessous d'influences, ces grèves ne peuvent être mieux expliquées que par le discours prononcé par Jaurès à Armentières-Houplines :

Je vous félicite d'être venus en aussi grand nombre affirmer votre volonté sage et inébranlable de défendre vos intérêts menacés, vos droits méconnus et de faire aboutir vos justes et nécessaires revendications.

Je suis sûr que la grève où vous vous êtes engagés et où vous marchez avec tant de vigueur, de discipline et d'union, portera des fruits immédiats. Mais, dès mainte-



nant, elle a ce résultat incomparable d'appeler l'attention de toute la France ouvrière et républicainé sur les misères, sur les doléances, sur les droits violés de la grande corporation des ouvriers de l'industrie textile. Tous, ouvriers de la préparation, ouvriers de la filature, ouvriers du tissage, vous êtes unis pour protester contre les conditions déplorables d'existence et de salaire que l'égoïsme de quelques patrons et le défaut d'organisation de la production capitaliste vous infligent depuis bien des années et depuis bien des générations.

#### LA MISÈRE DES TISSERANDS.

Oui, il faut que tout le pays le sache, il faut que le prolétariat tout entier en soit averti. Certes tout le prolétariat, tous les salariés, tous ceux qui n'ont pour vivre que la force de leurs muscles et de leurs bras et qui sont obligés de louer la force de leurs muscles au capital souverain, tous, ouvriers des mines, ouvriers des hauts-fourneaux, ouvriers des tissages, ouvriers de la terre, tous ont à subir de dures conditions. Mais, parmi les prolétaires souffrants, parmi les prolétaires accablés, il n'en est pas de plus accablés, il n'en est pas de plus déprimés que les prolétaires de l'industrie textile. Ce fut, pendant la longue histoire du martyrologe ouvrier, la corporation suppliciée, ce fut la corporation martyre. (*Applaudissements.*)

Toujours, quand les révolutionnaires, quand les socialistes, quand les démocrates, quand les hommes ayant au cœur une pensée d'humanité ont voulu signaler l'excès de la misère ouvrière, l'excès de la misère prolétarienne, c'est parmi ces ouvriers tisseurs qu'ils sont allés les chercher, condamnés à des journées de travail démesuré, à des salaires infimes, à une atmosphère ardente, surchauffée, sursaturée d'exhalaisons malsaines et de poussière mortelle, déprimés par la concurrence des femmes et des enfants dont le capital exploitait le travail avec des salaires réduits. Ce sont eux qui ont été sur la croix, ce sont ceux qui ont été les suppliciés et vous savez la vieille chanson que la tradition même des siècles passés met dans la bouche des tisserands : « Tisserand, pauvre tisserand, tisse toi-même la toile de ton linceul. » (*Applaudissements.*)

Et ce n'est pas assez dire, rappelez-vous qu'il y a un demi-siècle, rappelez-vous qu'en 1849, quand le révolutionnaire Blanqui appelait l'attention des hommes sur la misère des ouvriers, sur les logements insalubres, infects et sordides, où tant de familles prolétariennes mouraient d'étiollement et d'asphyxie, il pouvait citer la parole et le témoignage du médecin Gosselet qui constatait qu'à Armentières, à Lille, à Roubaix, dans toute la région du Nord, les enfants des ouvriers tisseurs mouraient par milliers et par milliers. La statistique médicale établissait qu'un enfant sur 70, — vous m'entendez bien ? — un enfant sur 70, à cette date, arrivait à l'âge de cinq ans. Ainsi ce n'était même pas leur linceul que les ouvriers tisseurs tissaient, c'était le linceul de milliers d'enfants dévorés. (*Applaudissements.*)

Et à ceux qui croiraient que la condition de toute cette classe, de toute cette corporation s'est sensiblement améliorée, nous n'aurions qu'à opposer ensemble quelques parties du tarif même que ce matin les patrons armentiers vous proposaient. J'ai vu comme maximum pour les ouvriers cardeurs une semaine de 14 fr. 50 pour des ouvriers, pour des hommes, pour des chefs de famille. Ce sont des salaires de famine, qui font honte à la civilisation moderne. (*Applaudissements.*)

#### LES CAUSES DE LA MISÈRE DES TISSERANDS

D'où vient, citoyennes et citoyens, cette condition particulièrement difficile, particulièrement dure des ouvriers de l'industrie textile ?

Les causes en sont multiples. D'abord, il ne faut pas oublier qu'il y a un siècle et même plus récemment, l'industrie du tissage, en bien des points, était exercée à la campagne par des paysans qui tissaient dans l'intervalle des travaux agricoles, quand la moisson ne les réclamait pas, quand les travaux des champs n'absorbaient pas toute l'activité de la famille agricole. Oui, on tissait, on faisait de la toile, et le salaire qui en résultait servait uniquement de complément à ce que le paysan gagnait ailleurs par le travail des champs.

Et c'est sur ce niveau misérable, c'est sur la base d'un salaire purement complémentaire au salaire agricole, qu'il a fallu que peu à peu les ouvriers tisseurs élèvent

leurs revendications. Et puis, c'est l'industrie où la main-d'œuvre féminine et enfantine occupe le plus de place, représente la production la plus considérable. Oh ! qu'il n'y ait pas de malentendu ; nous ne voulons pas chasser de l'atelier la femme, nous ne voulons pas chasser de l'atelier l'enfant qui a pu terminer ses années d'école et dont le tempérament peut résister à un travail mesuré et rationnel. Mais, ce qui est déplorable, c'est que pendant trois ou quatre générations le patronat ait pu profiter de la faiblesse de l'enfance, de la trop longue passivité des femmes pour opposer les bas salaires de la femme et de l'enfant au salaire des hommes et qu'il se soit préoccupé, non pas à travail égal, d'élever la femme au niveau de l'homme, mais à travail égal, à peine égale, à servitude égale, d'abaisser le salaire de l'homme au niveau du salaire de la femme. (*Applaudissements.*)

Il est une autre cause : ce sont ces rapides progrès du machinisme, et ici encore, entre nous, pas de malentendu ! Ce n'est pas un socialiste comme moi, ce n'est pas un collectiviste et un communiste comme moi qui médiera du progrès technique et qui vous dénoncera la machine comme un ennemi. Non. La machine quand elle multiplie les produits, quand elle affranchit le travail et les bras de l'homme, quand elle donne à l'homme plus de prise sur les forces de la nature, la machine est une puissance bienfaisante, mais à condition d'être gouvernée par l'esprit de justice et par l'esprit de solidarité et non pas par l'esprit d'égoïsme et de caste.

Il faut qu'elle libère les bras, il ne faut pas qu'elle les brise. (*Applaudissements.*) Il faut qu'elle allège le travail, il ne faut pas qu'elle l'opprime ; il faut, lorsqu'elle apporte aux hommes, à une industrie déterminée un surcroît de production, que ce bénéfice nouveau, au lieu d'aller aux patrons seuls, aux capitalistes seuls, soit réparti, dès maintenant, entre le travail et le capital, en attendant le jour où il ira tout entier au travail organisé. (*Applaudissements.*)

Eh bien, voilà quelques-unes des causes qui ont déprimé peu à peu les conditions de salaires, les conditions d'existence de la classe des ouvriers textiles.

Il en est d'autres : c'est qu'en produisant en abondance le vêtement et le vêtement à bon marché, le capital a dit : il faut que j'habillement les pauvres et, pour habiller les pauvres, il faut que je fasse travailler d'autres pauvres à des salaires infimes. (*Rires.*)

C'est une application du mot de Marx : le coton, l'alcool, la pomme de terre : « produits de misère ! »

Et alors, l'industrie textile concentre et accumule sur les ouvriers tisseurs le poids de l'universelle misère prolétarienne, et sous prétexte que les autres prolétaires des autres industries ne peuvent pas payer leurs vêtements, on ne paie pas ici ceux qui produisent les vêtements. (*Applaudissements.*)

Voilà par quel enchaînement, voilà par quel reflux de l'universel déluge de misère, laissant comme dans le creux d'une vallée, tout au fond de l'industrie textile, je ne sais quelle éternelle misère stagnante ; voilà comment, peu à peu, le prolétariat des tisseurs a été abaissé et submergé.

Eh bien, citoyens, l'heure est venue où il faut qu'il se relève, et nous avons le droit de vous rappeler la fameuse parole : Nous avons descendu, il faut remonter. (*Applaudissements.*)

#### LE ROLE DES PATRONS

Certes, les patrons ne paraissent pas comprendre la gravité et la signification de la lutte qui est engagée, du problème qui est posé. S'ils étaient sages, s'ils étaient sensés, s'ils étaient clairvoyants, s'ils avaient la sagesse d'écouter les conseils que leur donnent quelques-uns des plus habiles d'entre eux, ils comprendraient que pour l'industrie textile, aussi bien que pour le travail des tisseurs, la condition actuelle ne peut pas durer, qu'une industrie ne peut pas vivre quand elle est fondée uniquement sur la misère croissante des travailleurs de cette industrie. (*Applaudissements.*) C'est une base chancelante, c'est une base ruinée, c'est une base minée, ils doivent bien comprendre qu'ils ne pourront pas descendre indéfiniment, qu'au dessous du salaire de misère ils ne peuvent pas creuser à jamais ; ils doivent bien comprendre que pour lutter contre la concurrence étrangère, contre la concurrence universelle, ils ne peuvent pas recourir essentiellement à des diminutions de salaire, car la concurrence se déve-

loppe et la diminution du salaire ne peut se pratiquer indéfiniment; en sorte qu'en abaissant les salaires, ils creusent eux-mêmes l'abîme dans lequel l'édifice de l'industrie s'effondrera. (*Applaudissements.*)

Oui, ils auraient dû comprendre qu'à l'heure où je parle, c'est vous, prolétaires organisés; c'est vous, ouvriers tisseurs, éclairés par la pensée sociale et par la solidarité ouvrière, c'est vous qui comprenez les véritables intérêts de votre classe, de toute la production textile, de toute l'industrie textile.

Les patrons se plaignent de la concurrence étrangère; ils se plaignent aussi et ils devraient se plaindre plus encore de la concurrence intérieure, effrénée et malsaine qu'ils se font les uns aux autres. Et comment ont-ils jusqu'ici essayé de se vaincre les uns les autres? Est-ce en créant ingénieusement des articles nouveaux? Est-ce au moyen de leur outillage? Est-ce en nous aidant, nous socialistes, à combattre ce monopole capitaliste des seigneurs de la mine qui pèse, à l'heure actuelle, sur nos industries par un surenchérissement du charbon qui ne profite qu'aux grands détenteurs du capital?

Non, non, ce n'est pas ainsi qu'ils ont engagé la lutte. C'est en essayant à qui maintiendrait les salaires les plus bas. Ah! toi tu as inventé une machine nouvelle, plus productive, plus habile pour carder, pour peigner, pour filer, pour tisser; eh bien, moi, je n'adopterai pas cette machine, non; mais je créerai une machine nouvelle à exploiter le travail ouvrier: je réduirai le salaire. (*Applaudissements.*)

Et c'est ainsi que l'égoïsme capitaliste aboutit à la ruine industrielle, et c'est ainsi que les patrons fileurs et tisseurs préparent leur propre ruine et la ruine de l'industrie nationale, en même temps qu'ils aggravent les souffrances immédiates et durables de leurs ouvriers.

Eh bien, plus les patrons, ou du moins plus une grande partie des patrons méconnaissent les conditions actuelles de la lutte, plus le patronat, sauf quelques exceptions que je suis le premier à reconnaître et à saluer, plus le patronat donne, par son défaut d'entente, par son incohérence, par cette lutte stupide de tous contre tous et de chacun contre chacun, plus le patronat tisseur et fileur donne l'exemple de l'anarchie auprès duquel pâlissent tous les actes et toutes les paroles des libertaires les plus fougueux, plus il en est ainsi, plus vous devez, vous tous, ouvriers, vous tous, prolétaires, vous tous, travailleurs, vous unir, vous organiser, maintenir avec fermeté jusqu'au bout vos revendications essentielles.

#### LES ARGUTIES PATRONALES

Et que vous opposent, je vous prie, ceux qui ne veulent pas traiter avec vous? Car, en ce moment, il ne faut pas qu'il y ait de méprise. Ils ne veulent pas traiter, lorsqu'au lendemain du referendum ils vous apportent exactement les propositions que vous aviez repoussées par le referendum, ou lorsqu'au moment où vous demandez une amélioration nécessaire des tarifs ils vous proposent des tarifs nouveaux qui, sur quelques points, constituent une diminution des tarifs actuels. Ce n'est pas là une base sérieuse de négociations. Mais je ne désespère pas que, par votre vigueur, par votre sagesse, vous les ameniez à des négociations sincères et véritables.

Que vous opposent-ils? Ils prétendent — c'est du moins le langage de leurs journaux — que vous êtes des hommes de violence et qu'avec des hommes de violence on ne discute pas. Il paraît que tout Armentières a sauté, a flambé. (*Rires.*) J'avoue qu'en arrivant ici, je m'attendais presque à ne pas trouver pierre sur pierre. Eh bien, toutes ces légendes ont fait long feu, toute cette fantasmagorie s'évanouit. Votre ami Dansette, que vous avez tout à l'heure appelé — si j'ai bien compris — à la présidence honoraire de cette réunion (*Rires*), votre ami Dansette voulait, dès hier, à la Chambre, exploiter cette légende. Il est monté à la tribune, fervent, ardent, agressif. Un débat, un débat tout de suite. Armentières est perdu, c'est la révolution! La majorité républicaine, charmée de ce beau zèle, lui a répondu d'un air détaché: Patience, jeune homme, vous pouvez attendre! (*Rires.*)

Eh bien, il serait étrange qu'ici où l'on sait les choses, où l'on sait que tous ceux qui ont une responsabilité dans la conduite de la grève: le maire socialiste d'Armentières, le maire socialiste d'Houplines, tout le comité de la grève représentant tous vos syndicats, tous ont désavoué les excès individuels de désordre qui ont pu se produire



ça et là et rappelé au prolétariat, qui le savait d'ailleurs, que c'est seulement dans l'action collective, dans l'organisation puissante, méthodique, réglée, qu'est, à cette heure, la condition d'émancipation du prolétariat.

Les patrons le savent bien. Et que veulent-ils de plus ? Veulent-ils donc que, comme garantie du maintien de l'ordre légal, la République dépose à leurs pieds quelques cadavres ouvriers ? Ont-ils oublié que nous tous, républicains, nous avons toujours demandé au gouvernement, même lorsqu'au nom de la loi il défendait le droit républicain contre les factieux, d'éviter les violences sanglantes ? Il y a eu une heure au fort Chabrol où les égorgeurs de la République, les auteurs de coups d'Etat, tenaient en échec la loi républicaine. Eh bien, pas une goutte de sang nationaliste n'a été versée et je m'en félicite. Pas une goutte de sang breton n'a coulé des veines de ces fanatiques qui, dans la vieille Bretagne, insultaient la loi républicaine. Et ils voudraient maintenant que la République inaugurat la brutalité en versant le sang ouvrier ! C'est un blasphème contre le peuple et contre la République ! (*Applaudissements.*)

Non, les patrons ne peuvent pas altérer la vérité sous prétexte de violences. Au contraire, votre lutte se développe avec un calme et une force légale admirables. C'est que ce referendum, où la volonté des travailleurs s'est formulée selon la loi du suffrage universel, selon la loi de la majorité légale, est un admirable exemple donné aux combattants de toutes les grèves. C'est le principe de la République, c'est le principe de la démocratie, c'est la loi du suffrage universel qui pénètre peu à peu dans le règlement même des conflits et dans l'organisation même des luttes économiques, en attendant que le suffrage universel ouvrier, que le suffrage universel prolétarien, maître de la production et des usines, assure tout le produit du travail aux travailleurs organisés. (*Applaudissements.*)

Non, le patronat, pour nous résister, ne peut pas alléguer que la grève a été violente, et alors pour échapper à vos prix, le voici tout à coup qui se réfugie dans l'internationalisme. Les patrons nous disent — M. Méline dans son journal nous le disait l'autre jour, — mais l'industrie textile est exposée à la concurrence internationale ; il faut donc régler les salaires, la durée de la journée de travail ; par des mesures internationales. Et le même M. Méline, le même patronat qui a si souvent dénoncé l'internationalisme socialiste comme une trahison envers la patrie, invoque maintenant l'internationalisme textile pour se refuser à faire justice aux ouvriers du textile ! (*Applaudissements.*)

Oui, nous le savons comme lui, par certain aspect, le problème est international et voilà pourquoi les travailleurs doivent se grouper non seulement ici, en syndicat, mais dans le pays tout entier, mais de nation à nation. Voilà pourquoi il faut de grands congrès textiles internationaux, qui tracent au capitalisme universel son programme et ses devoirs. Cette action internationale ne dispense pas les ouvriers textiles du Nord de revendiquer ici le minimum de leurs droits, auxquels les patrons tisseurs du Nord doivent accorder une juste satisfaction.

Ils parlent de la concurrence internationale, mais il y a aussi cette concurrence dont je parlais et qu'ils se font les uns aux autres. Et puis, s'ils nous invitent à regarder au dehors, qu'y voyons-nous ? Est-ce que les ouvriers tisseurs anglais ont attendu pour demander une courte journée de travail et des salaires suffisants que vous, ici, ayez obtenu satisfaction ? Le patronat a-t-il attendu que le patronat français se soit mis à marcher du même pas que lui. Voilà bien des années qu'en Angleterre existe la loi de 56 heures ; les ouvriers anglais ne travaillent, entendez-moi bien, que 56 heures et demie par semaine.

Ici, depuis qu'il est question de la loi de dix heures, c'est-à-dire d'un travail de 60 heures par semaine, les patrons tisseurs disent : c'est impossible, nous allons nous ruiner par la concurrence de l'étranger. Or, depuis dix ans, les travailleurs anglais des tissages, des filatures, font non pas 60 heures, mais 56 heures et demie. Ils font dix heures par jour le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi, et le samedi ils quittent l'usine à une heure pour pouvoir régler toutes leurs affaires domestiques dans l'après-midi du samedi et avoir ensuite vraiment à eux la disposition du dimanche. Le paiement des salaires se fait le vendredi soir, pour que la ménagère puisse aller faire ses provisions dans la matinée du samedi et qu'elle puisse, avec son mari et ses enfants, jouir de l'après-midi du samedi et de toute la journée du dimanche.



C'est contre ce peuple que votre industrie a à lutter et lorsque les patrons tisseurs attaquent la concurrence internationale, répondez-leur : Nous acceptons la vie sur les bases de l'Angleterre ! (*Applaudissements.*)

#### LA QUESTION DES SALAIRES

Il n'y a pas seulement la journée de travail, mais nos tarifs de salaires font pitié à côté des salaires de l'industrie anglaise. Je n'ai pas eu le temps de regarder les tout derniers chiffres, mais je sais qu'en Angleterre, depuis 1892, le tarif des salaires s'est élevé, qu'il s'est élevé en 1899, en 1900, mais même en ne prenant que les salaires de 1892 — je l'ai noté dans les dépositions des syndicats et dans les dépositions des patrons à l'enquête officielle qui a été conduite en Angleterre, sous la présidence d'un membre de la Chambre des lords, — je voyais tout à l'heure dans les offres que vous font vos patrons que les hommes faits, employés au cardage, devaient gagner 14 fr. 50 par semaine, alors que j'ai vu en Angleterre les enfants et les filles de quatorze ans pour le cardage, commencer, à gagner 18 francs par semaine, 14 shellings, soit 17 fr. 50 par semaine. (*Applaudissements.*)

Pour les fileurs, pour les tisseurs, je mets au défi aucun des patrons de me contredire, les salaires moyens de 1892 à 1900 — et ils ont été augmentés depuis — allaient de 26 à 30 shellings, c'est-à-dire entre 32 et 45 francs par semaine. Voilà quels étaient les salaires moyens.

C'est donc pitié encore une fois de comparer ces tarifs aux tarifs de la France.

Savez-vous ce qu'on peut lire dans le rapport que M. Pierre Legrand, un ancien représentant du Nord qui a été ministre du commerce, dans le rapport qu'en 1892, il a rédigé au nom de la Commission des douanes pour protéger l'industrie du tissage et de la filature, il démontrait que la filature du jute — je vous cite ce seul exemple — occupait en France 35.000 ouvriers et ouvrières et distribuait par an 12 millions de salaires.

Douze millions de salaires pour 35.000 travailleurs, cela fait à peu près 340 francs par an, en moyenne 18 sous par jour. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, quand on invoquera contre nous l'internationalisme et les nécessités de la lutte internationale, c'est par des faits, c'est par des chiffres que nous répondrons.

Et maintenant, que le patronat me permette de lui adresser une dernière observation. Il y a des patrons qui disent : oui, peut-être la justice exige que les ouvriers soient mieux payés, oui, peut-être il serait de l'intérêt de l'industrie qu'il y ait un peu moins d'anarchie entre les patrons eux-mêmes et qu'ils s'entendent pour donner des salaires raisonnables, il n'est pas bon qu'ils se mangent les uns les autres, sauf à ce que le patron qui aura été mangé par un autre aille refaire sa subsistance sur le salaire des ouvriers. Non, non, cela n'est pas bon, mais les ouvriers ont été un peu vifs et il est de notre dignité de ne pas discuter avec eux.

Comment ! Il est de la dignité de quelques hommes de ne pas discuter avec d'autres hommes, mais avant toute chose la dignité oblige les hommes à tenir la parole qu'ils ont donnée, les engagements qu'ils ont pris. Et lorsque les patrons, en 1889, avaient accordé un tarif devenu aujourd'hui insuffisant, lorsqu'ils ont violé ce tarif, c'est alors qu'ils auraient dû avoir un plus grand souci de leur dignité personnelle et patronale. (*Applaudissements.*)

Ne réveillons pas, s'il vous plaît, ces souvenirs de lutte, n'invoquons pas les uns contre les autres tous ces griefs ; si les ouvriers avaient la mémoire aussi longue, s'ils répétaient ce qu'ils ont entendu dire au père et au grand-père, à la mère et à la grand-mère, s'ils allaient faire le compte dans les cimetières de toute l'enfance ouvrière qui depuis des générations et des générations a été engloutie avant d'avoir fleuri, il n'y aurait plus de discussion possible.

Mettons, si on le veut bien, un voile d'oubli et d'amnistie sur toutes ces choses, mais au moins qu'on n'allègue pas une journée un peu mouvementée çà et là à Armentières, pour refuser de discuter avec vous, de négocier avec vous, de vous traiter comme des travailleurs, comme des hommes.

Il n'y a pas de dignité plus grande que celle du travail, et cette dignité est double, quand c'est le travail souffrant et opprimé comme le travail des ouvriers tisseurs. (*Applaudissements.*)

## CONCLUSIONS

Il ne reste plus, citoyens, qu'une objection. C'est qu'ailleurs, à la banlieue ou à Lille, les salaires ne seraient pas ce qu'ils sont ici, puisque la grève ne s'y est pas développée.

Vous voyez bien qu'à Bailleul, à Hazebrouck, dans une grande partie de la banlieue, les salaires ont été élevés et si un grand nombre de vos camarades ouvriers tisseurs de Lille, n'ont pas cru — je ne discute pas, car dans la bataille ouvrière nous ne discutons pas, nous sommes avec le prolétariat, avec ses espérances, avec ses difficultés — le moment favorable pour déclarer de leur côté la grève d'ensemble, du moins vous pouvez être sûrs que ce n'est pas là l'abandon définitif de la lutte et qu'il faudra bien régler à Lille, la question qui aura été réglée ici.

Eh bien, si la lutte est engagée, si la question est posée, il faut qu'elle soit résolue. C'est une prétention extraordinaire de vous dire qu'on ne négociera que lorsque vous aurez repris le travail; mais que devient alors le droit de grève? C'est la grève à l'atelier, c'est la grève au travail, c'est la grève auprès de la machine.

Vous avez donc le droit et le devoir de maintenir que les négociations auront lieu entre vous, grévistes, et le patronat, et j'ose espérer en terminant que le patronat ne sera pas assez aveugle, assez fou, pour refuser une négociation où vous apporterez avec la fermeté nécessaire tout l'esprit de sagesse et de transaction que vous avez montré jusqu'ici.

Non, il faut négocier, il faut discuter, il faut que le patronat vous fasse des offres sérieuses comme celles que vous lui avez faites. Pendant ce temps, notre devoir à nous, propagandiste socialiste, notre devoir à nous, représentant politique de la classe ouvrière, sera dans la mesure de nos forces, partout dans le pays, au Parlement, devant les prolétaires et devant les assemblées, d'aller partout crier votre misère, crier votre droit, appeler tous les propriétaires à vous soutenir, tous les républicains à vous faire justice, et c'est dans cette espérance que j'acclame avec vous la justice sociale et la solidarité ouvrière. (*Applaudissements prolongés.*)

Voici le procès-verbal de la dernière entrevue qui a eu lieu et rédigé après cinq heures de discussion :

« Le 30 octobre 1903, à dix heures du matin, les sept délégués des patrons et les sept délégués des ouvriers se sont réunis à Lille, dans une salle de la préfecture en notre présence.

« Après une discussion très courtoise, l'accord complet est intervenu entre les parties, et à l'unanimité sur les points suivants :

## A. DISPOSITIONS IMMÉDIATEMENT APPLICABLES

1<sup>o</sup> *Tissage*

Application immédiate et intégrale du tarif de 1889.

Les ouvriers reconnaissent que cette application réalisera une amélioration notable pour la plupart d'entre eux.

Ce tarif sera déposé au conseil de prud'hommes; par conséquent son application sera désormais obligatoirement garantie.

2<sup>o</sup> *Préparations*

Un tarif commun des préparations sera élaboré par une commission mixte qui se réunira après la reprise du travail.

La commission mixte se proposera pour but l'unification des tarifs sur les prix maxima actuellement payés, sauf certains cas exceptionnels qu'elle aura

à délimiter. En cas de désaccord, les parties seront départagées par un ou plusieurs arbitres nommés par elles.

Les prix fixés dans le tarif des préparations ainsi établi seront payés aux ouvriers rétroactivement et à partir du jour de la reprise du travail.

#### B. DISTRIBUTIONS CONCERNANT L'AVENIR

##### *Tissage*

La conférence décide qu'une commission mixte sera instituée avec mission d'élaborer, avant le 1<sup>er</sup> avril 1904, un tarif de tissage qui remplacera le tarif de 1889, reconnu par les deux parties défectueux et incomplet.

La commission mixte devra, en établissant ce tarif, prendre pour point de départ le tarif de 1889 additionné de l'augmentation qui pourra résulter des négociations en cours.

Ce tarif sera destiné à servir de tarif de base, les patrons et ouvriers s'engageant à faire leurs efforts pour en généraliser l'application.

L'accord n'a pu être établi, dans la présente séance, sur la question de l'augmentation du tarif de 1889.

Les ouvriers demandent, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1904, une augmentation correspondante au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail; ils demandent en outre une augmentation immédiate égale à la moitié de ce préjudice; le taux de ce préjudice serait étudié et fixé dans une conférence nouvelle.

Les patrons déclarent qu'il leur est absolument impossible de concéder sur le tarif de 1889 une augmentation « actuelle » quelconque, ce qui aurait pour résultat d'aggraver leur situation par rapport à leurs concurrents dont les tarifs sont déjà moins élevés que les leurs.

En ce qui concerne la promesse ferme d'une augmentation à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> avril 1904, ils sont autorisés par leurs mandants à la renouveler en principe, et ils admettent que ce relèvement doit correspondre au préjudice causé à l'ouvrier par la réduction des heures de travail et que le taux de ce préjudice doit être étudié et fixé par une commission mixte.

Une seule question reste donc en suspens : celle de savoir si l'augmentation du tarif de 1889 sera faite immédiatement, ou seulement à partir du 1<sup>er</sup> avril.

La conférence a pris fin à deux heures et demie de l'après-midi; la date de la prochaine réunion n'a pas été fixée.

Fait à Lille le 30 octobre 1902.

*Le préfet du Nord : L. VINCENT.*

Le préfet du Nord a résolu de soumettre le litige à un arbitrage, et voici la lettre qu'il rédigeait dans la soirée à l'adresse des deux parties :

Messieurs les délégués patrons,  
Messieurs les délégués ouvriers,

Il résulte de la conférence qui a eu lieu aujourd'hui à la préfecture, que l'accord complet s'est fait à l'unanimité sur tous les points en litige, à l'except-



tion d'un seul : la date à laquelle une augmentation devra être accordée aux ouvriers sur le tarif de 1889.

Les deux parties ont admis ensemble et à l'unanimité que les ouvriers devaient recevoir une augmentation correspondante au préjudice à eux causé par la réduction des heures de travail, et que le taux de ce préjudice devait être étudié et fixé par une commission.

Les ouvriers demandent que la moitié de cette augmentation à fixer par la commission mixte soit rétroactivement applicable à partir du jour de la reprise du travail.

Les patrons déclarent ne pouvoir admettre l'augmentation qu'à partir du 1<sup>er</sup> avril 1904.

J'estime que cette divergence unique ne saurait justifier la prolongation d'une grève aussi pénible pour les uns que pour les autres.

Si tel est, et je n'en saurais douter, votre sentiment, je vous propose de mettre fin au conflit par un arbitrage.

La mission donnée à l'arbitre unique ou aux arbitres désignés par les deux parties pourrait être ainsi définie :

1<sup>o</sup> Y a-t-il lieu d'accorder aux ouvriers à la façon, dans les tissages, une augmentation immédiate ?

2<sup>o</sup> Si le principe d'une augmentation immédiate est admis, quel doit en être le quantum par rapport à l'augmentation totale à fixer par la commission mixte ?

*Le préfet du Nord : L. VINCENT.*

A l'unanimité les ouvriers ont adopté le principe de l'arbitrage dans la grande assemblée du 31 octobre où prirent notamment la parole les citoyens Delory, député et maire de Lille; Sohier, maire d'Houplines; Daudrumez, maire d'Armentières.

Voici quelques paroles de Delory :

Vous êtes en présence de propositions nouvelles qui méritent toute votre attention. On vous propose une commission mixte et permanente, qui sera chargée d'élaborer le tarif nouveau et de veiller à son application. C'est pour vous une victoire plus grande que toute augmentation de tarif. Si la commission mixte avait existé en 1889, et si le tarif d'alors avait été déposé aux prud'hommes comme le sera celui-ci, vous n'auriez pas eu à subir de diminution de salaires. Cette solution est extrêmement importante. Il y a là un commencement de législation ouvrière que je suis heureux de voir entrer dans nos mœurs.

Le citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Si j'étais certain que vous puissiez continuer la lutte, je serais le premier à prêcher la résistance, mais je crains les défections, et je n'hésite pas à vous conseiller d'accepter les propositions patronales. Vous êtes sûrs de n'avoir pas votre salaire diminué au 1<sup>er</sup> avril. C'est quelque chose, cela. Il ne sera pas augmenté tout de suite, il est vrai, mais nous devons nous arrêter à l'objec-



tion des industriels. Ils payent déjà plus cher qu'ailleurs et ne peuvent pas, nous ont-ils dit, aggraver encore leur état d'infériorité sur ce point. Nous devons convenir qu'ils disent la vérité. Contentez-vous de ce qu'ils vous offrent et reprenez le travail en acceptant l'arbitrage, sinon craignez la disparition de l'industrie armentière et redoutez que votre intransigeance n'entraîne la fermeture des usines, par conséquent la ruine des patrons et la vôtre...

Le citoyen Daudrumez, maire d'Armentières, montra aux ouvriers les avantages déjà obtenus et s'appesantissant principalement sur la commission mixte, il en souligna l'utilité dans le présent et dans l'avenir. Non seulement cette commission établira le tarif nouveau et veillera à son application, mais elle résoudra les litiges futurs. Et M. Daudrumez traita de l'inquiétante question de la transformation de l'outillage :

Un gros problème doit préoccuper les ouvriers, dit-il, c'est la concurrence créée à la place d'Armentières. Lille, qui ne possédait que 1.000 métiers, en 1889, en possède 5.000 maintenant, et à Lille les ouvriers travaillent sur deux métiers. En Angleterre, on voit un ouvrier conduire 16 métiers. Dans ces conditions, il est facile aux concurrents de produire à meilleur marché que vos patrons. Ceux-ci essayent de se rattraper sur la qualité. Ils vous confient de mauvais fil qui casse et vous empêche ainsi de produire une quantité normale de toile. Le résultat est qu'Armentières, reine de la toile, perd sa vieille réputation et que vous ne gagnez pas votre vie.

Cependant, vous refusez toujours de conduire simultanément deux métiers fils. Allez-vous vous obstiner longtemps en cette attitude? Le travail sur plusieurs métiers, c'est le progrès qui vous l'impose. Allez-vous lutter contre le progrès? Ce serait absurde. Au lieu de combattre le progrès, il faut tâcher qu'il soit profitable à la classe ouvrière, il faut accepter de guider plusieurs métiers. De cette façon, vous relèverez l'industrie armentière et vous élèverez vos salaires. Ce sera un moyen de supprimer le travail de vos femmes et de vos enfants. Au lieu de tant s'appesantir sur la question de l'augmentation actuelle du salaire, il vaut mieux s'appliquer à améliorer les conditions du travail. Tel sera le rôle de la commission mixte : obtenir votre part dans les bienfaits du progrès scientifique. Félicitez-vous d'avoir obtenu une semblable institution.

Les patrons d'Armentières ont malheureusement repoussé la proposition d'arbitrage. Non seulement les industriels armentiers refusent de se soumettre à un arbitrage, mais encore ils contestent l'exactitude du procès-verbal qui leur a fait promettre sans condition, pour le 1<sup>er</sup> avril, une augmentation de salaire correspondant à la diminution des heures de travail. Ils déclarent n'avoir consenti à un relèvement de tarif qu'à la condition que le *quantum* de ce relèvement soit admis également dans tous les autres centres de tissage.

Voici, d'ailleurs, la lettre par laquelle ils ont informé le préfet de leur décision :

Monsieur le préfet,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 30 octobre dernier, par laquelle vous nous proposez un arbitrage sur la question d'une augmentation immédiate du tarif des tisseurs réclamée par les délégués ouvriers.

Nous ne pouvons que vous confirmer, à ce sujet, la déclaration que nous étions chargés de faire au nom de tous nos collègues.

Si nous sommes unanimement favorables à un relèvement de tarif au moment de l'application de la loi de dix heures dans les conditions énoncées au procès-verbal de notre réunion générale du 29 octobre, dont ci-joint copie, nous estimons impossible pour les raisons que nous avons eu l'honneur d'exposer, en votre présence, à MM. les délégués ouvriers, d'augmenter actuellement le tarif de 1889.

Nous avons fait, dans l'intérêt de la paix, toutes les concessions que nous pouvions consentir sans compromettre notre industrie.

C'est pourquoi, monsieur le préfet, tout en rendant justice à l'esprit de conciliation qui a dicté votre proposition, nous ne pouvons pas l'accepter.

Veillez agréer, etc.

Pour les délégués des patrons,

*Le secrétaire* : JEANSON.

Les industriels contestent même la principale des concessions que leur a prêtées le procès-verbal rédigé par M. Vincent. Et, à l'appui de leur affirmation, ils joignent le procès-verbal suivant de l'assemblée générale qu'ils ont tenue le 29 octobre dernier à Lille :

Les fabricants d'Armentières et d'Houplines, réunis en assemblée générale, après avoir entendu les observations de M. le préfet du Nord, sont unanimes à regretter que les concessions qu'ils avaient consenties pour mettre fin au conflit n'aient pas provoqué un mouvement plus général en faveur de la reprise du travail.

Ils sont tout disposés à donner aux ouvriers les garanties suivantes :

1° L'engagement d'observer le tarif de 1889, dépôt de cet engagement signé par tous les patrons au conseil des prud'hommes ;

2° Relativement au tarif des préparations, engagement d'en commencer l'étude dans la commission mixte aussitôt la reprise du travail et d'appliquer le tarif le quinzième jour après cette reprise avec effet rétroactif à partir du jour de la reprise ; ce tarif sera également déposé au conseil des prud'hommes ;

3° En ce qui concerne l'échéance du 31 mars sur l'application de la loi de dix heures, les patrons s'engagent à un relèvement de tarif des tisseurs, mais, comme les ouvriers l'ont justement fait remarquer dans leur lettre circulaire du 23 octobre, ce relèvement ne pourra être établi que d'un commun accord avec les autres centres de tissage, et après le nivellement des tarifs.

La Chambre a solennellement affirmé sa sympathie pour la cause des grévistes par le vote à l'unanimité de l'ordre du jour proposé par Jaurès.

La Chambre compte sur le gouvernement pour renouveler auprès des parties en lutte dans la grève de la vallée de la Lys la proposition d'arbitrage.

Elle décide d'instituer dans les formes déjà adoptées pour les mines une enquête parlementaire sur l'état de l'industrie textile et la condition des ouvriers tisseurs, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

En outre une somme de cent mille francs a été demandée pour être répartie entre les familles des grévistes d'Armentières et d'Houplines.

A la suite de la manifestation parlementaire et sur l'invitation du Gouvernement, le Préfet du Nord a adressé la lettre suivante aux délégués patrons.

Lille, 8 novembre.

Messieurs les Délégués patrons,

Dans la Conférence du 30 octobre, l'unanimité des délégués patrons et ouvriers a arrêté des décisions de principe d'une grande portée dont l'exemple s'imposera nécessairement à toute industrie textile. Elle s'était donné pour but de prévenir les conflits douloureux, d'éviter les grèves avec leur cortège de ruines, de misères et de dangers, d'atténuer dans la plus large mesure possible cet antagonisme farouche du capital et du travail, qui n'est plus compatible avec les idées de solidarité sincère et d'humanité agissante dont s'inspirent aujourd'hui tous les cœurs généreux et tous les esprits clairvoyants.

La conférence, à défaut d'une loi, qui peut-être n'est pas souhaitable, a organisé des méthodes qui, par la seule volonté des parties et leur mutuelle loyauté, permettront aux ouvriers comme aux patrons de discuter paisiblement leurs droits respectifs, d'adapter le taux des salaires aux conditions variées de la vie et aux nécessités changeantes résultant de la concurrence industrielle.

Il n'est pas douteux que des commissions mixtes sortira une amélioration du sort des ouvriers; amélioration désirable, dont les patrons n'auront pas à souffrir, car elle se généralisera fatalement; dont ils devront, au contraire, s'applaudir, car il ne peut leur être indifférent de procurer à leurs ouvriers, avec plus de facilité dans la vie matérielle, plus de dignité dans la vie morale.

Vous avez ainsi le très grand honneur d'avoir tracé des voies nouvelles où d'autres devront vous suivre. Vous avez substitué la discussion réfléchie, dans le travail et dans le calme, aux solutions du hasard, mal définies et mal réglées dans l'agitation du chômage et le désordre de la rue.

Voilà l'œuvre de la Conférence du 30, œuvre nouvelle, œuvre durable qui aura dans toute l'industrie textile des répercussions profondes.

Et cependant la Conférence s'est séparée sans avoir réalisé l'accord complet qui aurait permis la reprise du travail. Sur un point de détail, d'importance tout à fait secondaire, et d'ordre essentiellement transitoire, l'entente n'a

pu s'établir : les uns réclamant, les autres refusant un relèvement actuel des tarifs de tissage égal à la moitié du relèvement prévu pour le 1<sup>er</sup> avril.

A vrai dire, le différend ne subsistait que sur une affaire de forme. Car, au fond, le bénéfice réclamé par les ouvriers représentait à peine, d'ici au 1<sup>er</sup> avril, la valeur d'une semaine de travail ; et le sacrifice financier réclamé des patrons correspondait, pour chacun d'eux, à une augmentation minime de leurs frais généraux, incapable de compromettre leur industrie.

J'ai donc pensé que cette divergence unique ne justifiait plus la promulgation de la Grève et le 30 octobre au soir, je vous ai proposé de faire trancher par un arbitrage la seule question qui eût échappé aux accords intervenus.

Par votre lettre du 1<sup>er</sup> novembre, vous avez refusé d'accepter ma proposition et je n'ai pas été assez heureux pour ébranler votre résolution.

Mais, hier, la Chambre des Députés, par 502 voix contre 0, a invité le Gouvernement à renouveler auprès des patrons et ouvriers tisseurs les démarches précédemment faites en vue de l'arbitrage. C'est donc le pays tout entier qui vous demande avec moi de revenir sur votre décision, de confier à des arbitres le soin de mettre un terme au long et pénible conflit qui désole le grand centre industriel d'Armentières et d'Houplines et qui y compromet à la fois la fortune des uns et l'existence des autres.

J'ai confiance que vous ne resterez pas sourds à l'appel solennel que vous adresse l'unanimité des représentants du pays et que vous accepterez l'arbitrage dans les termes mêmes où je vous l'ai proposé par ma lettre du 30 octobre.

*Le Préfet du Nord : L. VINCENT.*

*Le Congrès des Prud'hommes.* — Sur l'initiative des membres du Conseil de Prud'hommes de Bourges, un congrès de conseillers prud'hommes de France et d'Algérie s'est tenu dans cette ville.

A la séance d'ouverture, M. Desmaisons, président ouvrier du Conseil de Bourges, a expliqué le but du congrès. Par l'entente des deux facteurs qui composent la juridiction de la prud'homie : le travail et le capital, par la discussion d'un commun accord des questions qui les intéressent l'un et l'autre au même point, par l'exposé de leurs *desiderata*, les intéressés se proposent d'augmenter l'importance de l'institution qu'ils représentent.

Le Conseil des prud'hommes de Bourges n'a eu l'idée de cette consultation nationale qu'après avoir constaté que la loi réorganisant la prud'homie, actuellement soumise au Sénat, était loin d'être parfaite et qu'il était nécessaire que les intéressés formulent leur avis.

La réforme du contrat de louage a donné lieu à d'intéressantes discussions. Le Congrès a adopté les vœux suivants :

- 1<sup>o</sup> Que la loi de 1890 soit maintenue en son entier ;
- 2<sup>o</sup> Que la charge de la preuve des motifs légitimes donnant droit à des dommages-intérêts en cas de rupture du contrat de louage soit à la charge de la partie qui a rompu le contrat ;